

**125 ans  
de régime  
municipal  
au Cap-de-la-Madeleine**



## UN MOT DU MAIRE

La ville du Cap-de-la-Madeleine célèbre cette année le 125<sup>e</sup> anniversaire de son incorporation, et pour ce faire nous avons fait appel à notre Société d'Histoire locale aux fins d'obtenir sa collaboration dans l'élaboration d'un programme à caractère historique et éducatif qui répondrait à toutes les couches de notre société, et plus particulièrement aux étudiants des cours secondaires pour lesquels des connaissances plus approfondies de notre passé seraient un véritable enrichissement.

La Société d'Histoire a donné suite avec empressement à notre invitation et c'est pourquoi j'ai le très grand plaisir de vous présenter cette brochure intitulée: "125 ans de régime municipal au Cap-de-la-Madeleine" préparée par deux membres fondateurs de la Société, MM. Maurice Loranger et J. Edouard Biron.

Tout comme eux d'ailleurs, je souhaite que ce document, traitant exclusivement de l'histoire locale, soit apprécié des étudiants de même que de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Cap-de-la-Madeleine.

Sincères remerciements à la Société d'Histoire pour sa collaboration spontanée ainsi qu'aux deux auteurs de cette intéressante brochure.

Le 22 décembre 1980  
JRD:ab

J.-Réal Desrosiers  
maire

## LE RÉGIME MUNICIPAL AU CAP-DE-LA-MADELEINE

Le Cap-de-la-Madeleine fête cette année le 125<sup>e</sup> anniversaire de la création de son régime municipal. Les colons du bourg palissadé de Saint-François espéraient beaucoup de la culture du sol madelinois; les récoltes de plus en plus décevantes avec les années les ont dirigés vers des terres plus prometteuses, en sorte que, à partir de 1729, durant 115 ans, plus rien ne va. La création du régime municipal en 1855 ouvre des nouvelles avenues; l'apprentissage de ce régime et la conjoncture économique ont retardé encore d'une cinquantaine d'années l'amorce de mesures ouvrant la voie à un essor économique et industriel. Ce seront ensuite des progrès entremêlés de pauses dans tous les domaines. Aujourd'hui le Cap n'a pas à jeter des regards d'envie ailleurs; il se suffit à lui-même sans rejeter évidemment les bonnes relations qui doivent exister entre les municipalités. Sa devise — *Arte ac labore* — Par les arts et le travail — sera toujours le stimulant qui conduit aux plus hauts sommets.

Son honneur le maire, M. J.-Réal Desrosiers, a demandé à la Société d'Histoire locale d'écrire un résumé de l'histoire du Cap. J'ai accepté de faire ce travail malgré les embûches auxquelles je m'exposais en raison du peu de temps à ma disposition.

J'ai pensé m'en tenir à peu près exclusivement au domaine administratif de la colonie jusqu'en 1855, et, après cette date, au régime municipal tel que défini par le gouvernement d'union et après 1867, par le gouvernement du Québec. D'aucuns trouveront que certains points manquent de précision; il est impossible de consulter une grande partie des archives de la municipalité parce que, faute d'espace, elles sont entreposées pêle-mêle dans un réduit. La rénovation actuelle de l'hôtel de ville prévoit un endroit pour leur classement et leur consultation. La vue d'ensemble qui suit est une image fidèle du cheminement de nos prédécesseurs à la direction des destinées de notre ville.

## FONDATION DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Le Cap-de-la-Madeleine doit son nom à Jacques de la Ferté, prêtre, abbé de Sainte-Marie-Madeleine, de Châteaudun, en France, à qui la Compagnie de la Nouvelle-France, au nom du Roi Louis XIII, céda, le 15 janvier 1636, un fief et seigneurie de dix lieues en largeur sur le bord du grand fleuve Saint-Laurent sur vingt lieues en profondeur dans les terres. L'abbé de Sainte-Madeleine devenait ainsi le premier possesseur du sol de notre ville.

Les Pères Jésuites étaient déjà à Trois-Rivières quand cette concession a été faite; parmi eux, il y avait le Père Jacques Buteux qui mérite d'être considéré comme le fondateur du Cap-de-la-Madeleine. C'est grâce à son courage et à sa tenacité que le "Cap des Trois-Rivières" est devenu le Cap-de-la-Madeleine. C'est lui qui a établi à la rivière du Moulin un petit village d'indiens qui venaient y faire la traite des fourrures; c'est lui qui, le 1er juin 1649, concède, de l'assentiment de l'abbé de la Madeleine, "quatorze concessions de deux arpents chacune de front sur la grande rivière, à commencer à l'embouchure de la rivière Favereau tirant en bas, et vingt arpents en profondeur... à autant de colons".

Le 6 mars 1651, Jacques de la Ferté a concédé à la Compagnie de Jésus, à même son fief, une étendue de terre "depuis le Cap nommé des Trois-Rivières en descendant sur le grand fleuve jusques à l'endroit où les dits deux lieues se pourront étendre sur vingt lieues en profondeur dans les terres". Cette donation sera confirmée par le roi le 12 mars 1678.

Les relations des Jésuites rapportent que, le 6 juin 1651, "les Pères Paul Ragueneau, Lallemant et René Ménart visitaient l'habitation de la rivière Favereau; ils étaient accompagnés de M. d'Ailleboust, gouverneur général. Les Jésuites ont donc leur demeure au Cap. Ce même jour, dans les minutes du notaire Audouart, on trouve "l'établissement d'une concession par les Pères Jésuites pour les habitants du Cap-

de-la-Madeleine". Aux quatorze noms de la concession du Père Buteux, le Père Ragueneau en ajoute neuf, dont Nicolas Rivard dict La Vigne qui deviendra capitaine de milice. (Archives du Monastère O.M.I. D77, Vol. 1)

Le 21 novembre 1651, le journal des Jésuites dit "qu'on commença de s'habituer au Cap du jour de la Présentation". C'était une formule qu'on employait pour indiquer une prise de possession. Cependant les cérémonies religieuses et civiles eurent lieu le 22 mai 1652. Pierre Boucher, juge prévôt de la seigneurie et représentant du gouverneur Lauzon qui avait donné son acquiescement le 19 mai, rédigea le procès-verbal. Entre six et sept heures du matin, le Père Ménard célébra la messe; puis, selon la tradition, "rompit de grands arbres, arracha des herbes, jeta une pierre et fit autres actes de possession". Les Jésuites ne se doutaient pas que le grand apôtre des indiens et grand artisan de la cause du Cap était mort depuis douze jours. Parti pour un voyage d'apostolat en Haute Mauricie, le Père Buteux a succombé, le 10 mai 1652, sous la hache d'un iroquois. Un indien qui a survécu à l'attaque, a rapporté le fait à la résidence du Cap le 6 juin suivant. Les premiers colons du Cap sont, avec les Jésuites, Nicolas Rivard, Pierre Guillet, sieur de Lajeunesse, et Gilles Trottier. Les Jésuites ont ensuite divisé leur territoire en quarante concessions qu'ils ont distribuées à autant de colons.

Quelle est donc la date officielle de fondation du Cap? Lors des fêtes du tricentenaire en 1651, les membres du comité ont choisi le 6 mars 1651, jour de la concession de la seigneurie du Cap aux Jésuites. Certains ont prétendu que c'était le 22 mai 1652, jour de la prise de possession officielle. Si on se réfère à la date de fondation de notre sanctuaire national, l'inscription sur la façade indique le 13 mai 1714, jour où Mgr de Saint-Vallier, de passage au Cap, demande aux paroissiens d'édifier un nouveau temple. Les travaux de construction ont commencé en 1717 et le temple ne sera utilisé qu'après 1720, année où l'on a donné le contrat de couverture du toit. Le choix de fondation est le même dans les deux cas.

## DE 1651 À 1840

Cet embryon de paroisse, comme d'autres échelonnés le long du fleuve Saint-Laurent, avait besoin d'une autorité administrative. Le gouvernement de la Nouvelle-France nommait des capitaines de côte qui

s'occupaient de plusieurs groupes; quand un groupe devenait assez important, il avait son capitaine de milice. Le premier capitaine de milice du Cap-de-la-Madeleine fut Nicolas Rivard nommé, le 6 juin 1651, par le gouverneur d'Ailleboust.

La première fonction du capitaine de côte ou de milice était de préparer les hommes de 15 à 60 ans à la défense du territoire contre les incursions de l'ennemi. Les habitants ne connaissaient pas d'autre chef que le capitaine de milice. Outre ses attributions militaires, il était chargé de l'exécution des ordres de l'intendant. Il surveillait aussi l'exécution des ordonnances des grands voyers qui, sous le régime français, étaient chargés de la confection et de la réfection des routes; ils déterminaient les alignements de ces mêmes routes après avoir pris l'avis des intéressés; il y avait en général une belle collaboration de la part des habitants. Pierre Georges Roy, dans son volume sur les procès-verbaux des grands voyers conservés aux archives de la province de Québec, mentionne plusieurs procès-verbaux concernant le Cap-de-la-Madeleine; on peut y retracer l'évolution de ces voies routières.

A titre d'exemple, le 9 juillet 1710, le grand voyer Pierre Robineau de Bécancour émet une ordonnance pour le grand chemin de la côte et Seigneurie du Cap-de-la-Madeleine appartenant aux Pères Jésuites. Le 31 mai 1732, Jean Eustache Lanoullier ordonne "à tous les habitants du Désert Brûlé et de la Seigneurie du Cap-de-la-Madeleine de faire leur chemin de vingt-quatre pieds de largeur entre deux clôtures, d'essoucher le dit chemin, ôter les roches, abattre les buttes, remplir les vallons et de faire les ponts nécessaires pour la commodité et sûreté publique".

Le régime anglais maintient le rôle des grands voyers et les lois de voirie. Ainsi, le 7 avril 1797, John Antrobus, grand voyer de Trois-Rivières, ordonne "un nouveau chemin qui commencera à l'église du Cap-de-la-Madeleine et conduira jusqu'à la traverse sur la rivière St-Maurice, chez Jean-Baptiste Corbin". Et le 7 mars 1831, P.L. Plante, du district de Trois-Rivières, rédige un procès-verbal, conservé aux archives de la municipalité, concernant neuf ponts de la paroisse.

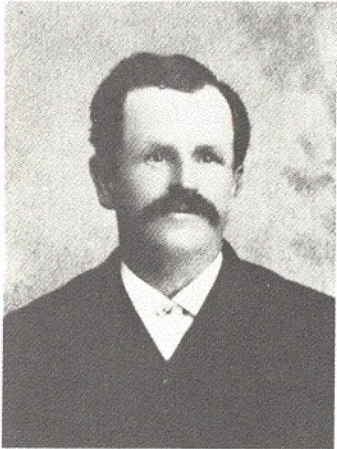
Les capitaines de milice restèrent aussi en fonction sous l'administration anglaise; on leur confia même une foule de devoirs, comme celui de juge de paix. Ils s'étaient acquis le respect des habitants. L'autorité anglaise a reconnu qu'elle devait compter sur eux pour l'administration du pays.

Dès les débuts, les colons s'affairent à mettre en valeur les concessions de terre que leur ont faites les Jésuites. Quelques-uns ont abandonné; le 16 octobre 1654, du fort St-Louis, de Québec, le gouverneur, M. de Lauzon, lance l'édit suivant: "Considérant que des particuliers habitants du Cap abandonnent ledit lieu et se retirent au bourg des Trois-Rivières et ailleurs, contre les ordres cy-devant donnés, nous faisons inhibition et défenses aux particuliers qui ont des concessions au dit Cap d'icelles quitter, leur enjoignons d'y résider actuellement ou y mettre un homme établi pour y continuer le travail et y faire résidence actuelle. Autrement et à faute de ce faire, après quinze jours d'absence, nous avons dès à présent confisqué la dite concession et ordonné qu'elle sera vendue à quelqu'un d'autre qui y résidera..."

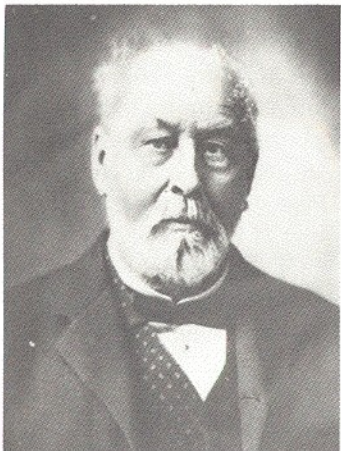
Ces premiers colonisateurs de notre sol sont aussi encouragés par Pierre Boucher, gouverneur de Trois-Rivières, qui quitte cette fonction pour venir prendre possession du fief que lui ont concédé, le 9 mars 1656, les Pères La Place et Jérôme Lallemand. Ce fief était situé à environ vingt et un arpents plus bas que la rivière Faverel, soit du côté ouest du cimetière actuel et où se trouve la petite chapelle miniature érigée en commémoration de la chapelle que Pierre Boucher avait fait construire sur son fief. C'est cette chapelle que Pierre Boucher, avant de partir pour la France plaider la cause de la colonie, vendra à la paroisse en 1660 et fera déménager à ses frais sur les terrains du Sanctuaire.

Les colons organisent aussi leur vie économique et sociale. Dans l'enceinte du bourg palissadé de St-François, à la rivière Faverel, construite vers 1660 par les colons pour se prémunir contre les incursions iroquoises, plusieurs maisons sont construites; outre le moulin banal et la résidence des Jésuites (autre que le manoir des Jésuites actuel construit en 1742), il y a l'hôpital Notre Dame de Pitié et son médecin Félix Thunay, le marchand général et financier Pierre le Boulanger, sieur de Saint-Pierre, le premier meunier Laurent Huet dit Epidor, l'armurier François Morneau, le forgeron Michel Rochereau, le charpentier Pierre Guillet, la chapelle, le presbytère, le cimetière et plusieurs autres. Des notaires ont aussi demeuré au Cap.

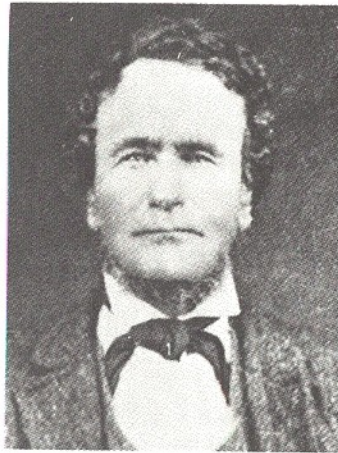
Le Cap est venu près d'avoir la première forge en Amérique. Des mines de fer ont été découvertes au Cap et à Champlain. Benjamin Sulte rapporte que, le 18 août 1670, l'intendant Talon, revenant de France, ramène le Sieur de la Potardière, un expert, à qui l'on fit voir des



**Louis Leduc**  
Maire de 1845 à 1847  
et de 1855 à 1860.



**Téléphore F. Normand**  
Maire de 1870 à 1872.



**Hyacinthe Cossette**  
Maire de 1860 à 1870.

échantillons que M. le gouverneur de Courcelles s'était procurés au Cap et à Champlain. La Potardière visite les lieux et retourne en France présenter un rapport à l'intendant du Roi. A l'automne de 1672, le comte de Frontenac visite le Cap et Champlain et écrit à Colbert pour lui rendre compte de la valeur de ces mines: "il y a six monceaux de mines tirés au Cap qui pourraient suffire à deux fontes de trois ou quatre mois chacune". Des travaux mal menés empêcheront l'établissement de la forge projetée. L'intendant occurt tentera en vain de ressusciter le projet en 1732.

Dès 1672, Frontenac parle de sources d'eau minérales au Cap. Le Frère Leclerc, jésuite occupé à faire construire un moulin en 1732, reparle de ces sources d'eau; le docteur Michel Sarasin en fait une description et leur reconnaît de grandes qualités. Tout semble avoir sombré dans l'oubli jusqu'en 1910 alors que les MM. de Grandmont exploiteront la source en vendant de l'eau minérale à domicile. Plus tard, entre 1915 et 1935, le docteur DeBlois transportait l'eau à son sanatorium de la rue Laviolette, à Trois-Rivières, pour le soin de ses patients. Une buvette était aussi installée dans le grand hall du Château DeBlois. Toute exploitation cessa après cette date et le terrain fut nivelé.

Les habitants du Cap n'avaient donc que la culture pour assurer leur subsistance avec un peu de chasse et de pêche. Il y avait bien la traite de la fourrure qui rapportait quelque revenu aux coureurs des bois; ce n'était pas le lot de tous. Ces coureurs des bois avaient leur rendez-vous chez Jean Crevier où on jouait aux cartes et on consommait l'eau de feu. Un soir, le 2 mars 1669, une bataille éclate à cet endroit. Benjamin Anseau, auteur de la bagarre et victime de blessures, porte plainte devant Quintin Moral, juge prévôt de la sénéchaussée du Cap-de-la-Madeleine. Moral entend la cause et déboute le plaignant sur le champ. Comme quoi l'eau de feu, malgré toutes les interdictions, amenait des conséquences imprévisibles alors comme aujourd'hui.

Le Père Alexandre Dugré, jésuite, disait dans une causerie prononcée devant les membres de la Société d'histoire régionale en 1937: "Les Jésuites ne badinaient pas; quand il s'agissait d'être martyrs, ils mouraient; quand il fallait coloniser, ils étaient d'affaires, sans traînées..." Ils ont concédé des terres à ceux qui désiraient s'établir au Cap. En 1667, le Cap comptait 362 âmes, ce qui lui donnait la troisième place dans la

colonie après Québec et Montréal. Toutefois cela ne devait pas durer. La paroisse Sainte-Marie-Madeleine avait été érigée canoniquement le 30 octobre 1678. Les Jésuites délaissent peu à peu leur résidence; c'est en 1680 que le dernier missionnaire, le Père Druillettes, quitte le Cap. En 1683, il ne reste plus que 31 familles et 204 âmes.

Messire Paul Vachon, nommé curé le 4 octobre 1685, vient s'installer au Cap; il aura sa cure fixe le 18 septembre 1694. A la requête de Mgr de Saint-Vallier en 1714, il commencera la construction du sanctuaire actuel en 1717. En 1721, il ne lui restait plus que seize familles dont onze seulement payaient la dîme, les autres étant trop pauvres pour le faire. Dans un mémoire de 1712 sur le Cap, Gédéon de Catalogne disait: "les terres sont fort sablonneuses, où se trouvent des mines de fer en abondance, les graines et légumes n'y sont produits qu'à force de bien fumer et cultiver les terres; il n'y a presque plus de bois; les habitants sont contraints d'aller en chercher du côté sud".

La revision des districts paroissiaux faite en 1721, fut confirmée par un arrêt du Conseil d'État le 3 mars 1722 en enregistrée au Conseil Supérieur le 5 octobre de la même année. Les limites des paroisses au point de vue religieux et civil sont les mêmes. Les limites de la paroisse du Cap s'étendaient de la rivière Saint-Maurice jusqu'à la paroisse de Champlain, et du fleuve Saint-Laurent aux limites de la paroisse de Mont-Carmel. Ces limites seront modifiées en 1843 quand sera fondée la paroisse de Saint Maurice qui comprenait alors le territoire de Saint-Louis-de-France.

Après la mort du curé Vachon en 1729, la paroisse a sombré dans une léthargie qui a duré cent quinze ans pendant lesquels il n'y eut pas de curé résident; un missionnaire venait chaque semaine rencontrer les paroissiens. En 1765, il y avait, selon Benjamin Sulte, 170 âmes; ce n'était pas suffisant pour faire vivre un curé; à peine pouvait-on faire un minimum de réparation à l'église et construire un presbytère. Les habitants du Cap n'étaient probablement pas plus riches ni plus pauvres que ceux d'autres paroisses. Ils tâchaient de tirer le plus possible de leurs terres. Mais ils étaient militaires malgré eux; ils devaient, selon les besoins, aller défendre le sol québécois. Les terres étaient alors laissées entre les mains des femmes et des enfants qui ne pouvaient suffire à la tâche. La culture en souffrait d'autant: le colon militaire devait guerroyer avant de penser à vivre. Malgré cela, comme le rapporte Pierre-Georges Roy dans

le B.R.H. 1939, p. 364, "le sort du colon du Canada, au dire d'un militaire français, faisait véritablement envie à comparer au paysan français écrasé d'impôts." Par la force des choses, les goûts étaient simples et le support de la religion aidait à aplanir les difficultés.

A toutes fins pratiques, sous le régime français, il n'y a pas d'institutions municipales. Le Conseil Souverain, l'Intendant et le grand voyer s'occupent des questions publiques et municipales, le capitaine de milice des questions militaires et le curé ou le missionnaire est souvent le grand conseiller dans les choses civiles. Sauf les ordonnances sur les chemins et les ponts auxquelles il devait obéir, le colon recevait peu de réglementation ordonnant la vie collective de la paroisse. Le pouvoir exécutif du gouvernement laissait à désirer; le peuple ne pouvait se faire entendre par le gouvernement et celui-ci n'avait pas les moyens de communication appropriés avec le peuple, celui du Cap y compris, pas même un fonctionnaire civil attiré pour exécuter les ordres de l'intendant. Ce fut à peu près de même sous le régime anglais. Au surplus, l'instruction faisait défaut; les colons qui savaient signer leurs noms étaient peu nombreux, encore moins ceux qui pouvaient lire. Il faut attendre la formation des commissions scolaires en 1845 pour obtenir une amélioration de l'instruction. L'administration du pays a souffert de cet état de choses. Avec l'augmentation graduelle de la population, le gouvernement s'est décidé à adopter une loi projetée depuis quelque temps, mais toujours remise à plus tard.

#### DE 1840 À 1855 CRÉATION DU RÉGIME MUNICIPAL

Une première loi fut votée le 28 décembre 1840 (4 Victoria, ch. 3 et 4) sur l'ordre de Lord Syndeham, par le Conseil Spécial qui avait remplacé le gouvernement représentatif de 1791, et allait être supplanté par la Législature unie des Canadas. L'Acte d'union reçut la sanction royale le 23 juillet 1840, mais n'entra en vigueur que le 10 février 1841. Elle dotait le Bas-Canada d'institutions municipales. Pour toutes sortes de raisons, cette loi est restée lettre morte: en particulier, on peut mentionner les troubles de 1837-38 et l'obligation du Bas-Canada de participer par l'épouvantail de la taxe au paiement des dettes du Haut-Canada dans le Gouvernement d'Union, qui ont ravivé la méfiance des canadiens-français envers les canadiens-anglais.

La loi de 1840 sera remplacée par une autre (8 Victoria, ch. 40) sanctionnée le 18 juin 1845 et intitulée: "Acte pour abroger certaines ordonnances y mentionnées, et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada". Elle entrera en vigueur le 1er juillet 1845. Dans la liste des municipalités établies par cette loi, figure la paroisse Sainte-Marie du Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain. Un conseil municipal a été créé au Cap; un procès-verbal pour l'ouverture d'une route conservé aux archives de la municipalité en fait foi: "il est notoire que sur requête présentée à la municipalité ou corporation de cette paroisse du Cap-de-la-Madeleine par Louis Guillet, Ecuier, Jean Marchand meunier et autres, datée du sixième jour du mois de novembre dernier demandant d'ouvrir un chemin ou route publique pour communiquer du chemin Royal au Fleuve Saint-Laurent dans la dite paroisse du Cap-de-la-Madeleine auprès de l'église à prendre sur la terre possédée par François Caron ou en partie sur la terre de François Caron ou en partie sur le terrain de la fabrique ou dans toute autre place qu'ils trouveraient convenable, la dite municipalité aurait pris la dite requête en considération dans la séance du quinze décembre dernier..." A cette même séance, la municipalité nomme M. Isidore Bellerive son député pour étudier la requête. Le vingt-trois décembre, M. Isidore Bellerive, selon les formules d'usage, étudie la requête et remet son rapport au conseil à sa séance du 7 janvier 1846. A la séance du 4 mars, "les membres du conseil du Cap-de-la-Madeleine ci-après nommés présents savoir: Louis Leduc maire, Hospice Deveau, Isidore Bellerive, Pierre Toupin, Alexis Montlaiser, Jean-Baptiste Arcand, Ecuier, conseillers ont réglé et ordonné réglant et ordonnant ce qui suit..." Une décision favorable est rendue et le tout est signé par Louis Leduc, maire, et Olivier Bellerive, secrétaire-trésorier, et copie "certifiée véritable par collation exacte sur l'original dans notre livre de délibérations en notre salle des séances en ma maison, par Olivier Bellerive, secrétaire-trésorier".

Or le 1er septembre 1847, une nouvelle loi (10-11 Victoria, ch. 7) abroge la loi de 1845; elle abolit les municipalités de paroisse pour établir des municipalités de comté. Le 15 juin 1853, un procès-verbal parle du grand voyer de la municipalité du Comté de Champlain.

En 1855, une autre loi (18 Victoria, ch. 100) intitulée "L'Acte des

Municipalités et des Chemins du Bas-Canada", abroge celle de 1847 et établit des municipalités de comté, de paroisse, de ville et de village. Refondue en 1860, elle est à la base du régime municipal actuel.

Dans son "Histoire du régime municipal au Québec 1967 - p. 40-41", M. Julien Drapeau écrit que, en vertu de la loi de 1855, 29 municipalités de village, 2 municipalités de cité et 4 municipalités de ville virent leur existence prolongée. J'ai voulu savoir si la municipalité du Cap-de-la-Madeleine fondée en 1845 était l'une de ces 29 municipalités dont l'existence a été prolongée. Une demande faite en ce sens à M. Marcel Gagnon, MAN, fut référée au Ministère des Affaires municipales. Le 2 décembre 1980, M. Jean Bernard, secrétaire particulier du ministre, m'a fait la réponse suivante:

"La municipalité de la paroisse de Sainte-Marie du Cap-de-la-Madeleine fut érigée le 1er juillet 1845, sous l'autorité de la loi 8 Victoria, chapitre 40. Le 1er septembre 1847, cette municipalité cessait d'exister et son territoire devint partie de la municipalité de comté créé par la Loi 10/11 Victoria, chapitre 7.

"Le 1er juillet 1855, une nouvelle loi municipale entra en vigueur (18 Victoria, chapitre 100) "Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada". En vertu de cette loi, toute paroisse érigée pour les fins ecclésiastiques ou civiles devenait de plein droit une municipalité de paroisse. -En l'occurrence, la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine (du Cap-de-la-Madeleine), qui avait été érigée par décret canonique, le 30 octobre 1678, devint de plein droit une municipalité de paroisse.

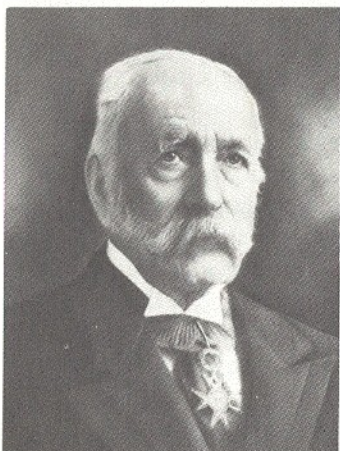
"Effectivement, du 1er septembre 1847 au 1er juillet 1855, la municipalité de 1845 fut abrogée".

Donc après deux ans de régime municipal de paroisse, le Cap connaît 8 ans de régime municipal de comté; depuis 1855, ce sont 125 années sous le régime municipal actuel.

### DE 1855 À 1909

Le premier maire de la municipalité de Sainte-Marie du Cap-de-la-Madeleine fut M. Louis Leduc. Les conseillers ont nommé M.

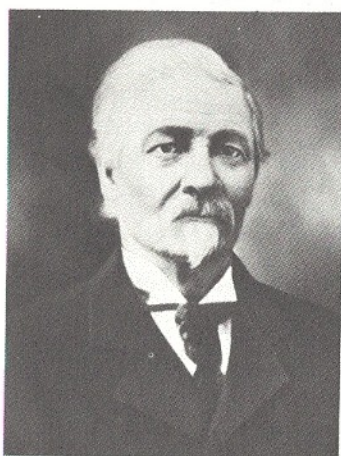




**Hyppolite Montplaisir**  
Maire de 1872 à 1892.



**Anselme Lapointe**  
Maire de 1894 à 1899.



**Joseph Toupin**  
Maire de 1892 à 1894.

Olivier Crevier Bellerive comme secrétaire-trésorier; celui-ci doit consigner dans un livre les délibérations du conseil. Ce sont les "minutes du conseil municipal" que l'on conserve précieusement. Au Cap, on n'a malheureusement aucune trace de ces minutes depuis les débuts du conseil et l'apport de celui-ci au bien de la communauté pendant cette période de temps. Quelques procès-verbaux des chemins et routes rédigés par des surintendants spéciaux et conservés séparément, permettent de dire que la première préoccupation du conseil municipal était de veiller à la bonne organisation des voies routières dans les limites de la paroisse. Après 1881, la lecture des minutes du conseil fait constater que parfois, durant des années complètes, il n'y a pas d'autres résolutions que celles concernant les chemins. Sauf exception, les propriétaires riverains devaient veiller à l'entretien des chemins vis-à-vis leur propriété, selon les directives des inspecteurs municipaux. Le 3 juin 1905, le conseil a voulu prendre à sa charge l'entretien des chemins. Des résolutions et des contre-résolutions à différentes dates ont retardé ce projet jusqu'au 3 décembre 1917 en vertu du règlement No 35.

La première obligation d'un conseil municipal est de faire un budget; pour ce faire, il lui faut un rôle d'évaluation. Voici le montant total de quelques rôles d'évaluation: le 4 juin 1860, évaluation \$87,120. et 142 propriétaires; le 8 août 1863, évaluation \$124,972. et 161 propriétaires; le 15 juillet 1867, évaluation \$155,058.; le 12 août 1872, évaluation \$182,595. Je n'ai pas trouvé le taux d'imposition de ces années; à partir de 1881, selon le livre des minutes, le taux est de .10¢ par cent dollars d'évaluation pour baisser à .05¢ en 1889 et monter à .20¢ en 1908. M. Louis Leduc sera maire de 1845 à 1847 et de 1855 à 1860; lui succéderont M. Hyacinthe Cossette jusqu'en 1870 et M. Téléphore F. Normand jusqu'en 1872.

Après 1870, un mouvement industriel a commencé à poindre à l'horizon. Le Journal des Trois-Rivières du 11 novembre 1870 mentionne que "une compagnie américaine fait élever de grandes constructions en bois à la pointe du Cap-de-la-Madeleine pour y établir des machineries pour la fabrication de seaux et autres articles en bois pour utilité domestique". La "pointe du Cap" dont on parle est cette partie de terre au sud de la rue Notre-Dame depuis la "pointe à Beaumier" vis-à-vis la rue Rochefort, jusqu'au pont de la rivière Saint-Maurice. Le 15 janvier 1877, le même journal parle de manufactures en construction

qui emploieront 200 personnes; et le 12 avril 1877, il ajoute que la "manufacture construire au Cap pour fabriquer nombre d'articles d'utilité agricole comme manches de faux et balais est en pleine activité depuis la semaine dernière. On parle de la construction prochaine au même endroit d'une plus grande manufacture et d'un chantier de construction de vaisseaux". Le chantier de construction de vaisseaux ne s'est probablement jamais matérialisé à cette époque; on sait toutefois que, vers ce temps, il y avait une manufacture d'allumettes qui employait trop d'enfants, ce dont se plaignait le curé Luc Désilets, selon une mention faite dans les archives de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine. Les enfants préféraient travailler plutôt que d'aller à l'école.

Une scierie était en opération au début du XX<sup>e</sup> siècle; c'était Riverside Lumber, plus connue sous le nom de Moulin Burrill parce que M. Charles Burrill en était le gérant. Cette scierie était située au nord de la rue Fusey, le long de la rivière Saint-Maurice. Le 8 avril 1911, le conseil autorisait la construction d'un embranchement de la ligne du chemin de fer jusqu'à l'île de la Potherie pour desservir l'usine de papier; un autre embranchement partait de celui-ci, vis-à-vis l'usine de sacs de papier actuelle, traversait la rue Fusey et allait emprunter la rue Turmel alors inexistante pour se diriger vers le moulin Burrill. Ce dernier embranchement a été enlevé. Il faut mentionner l'importante scierie Baptist sur l'île de la Potherie, de Trois-Rivières, qui employait aussi la main-d'oeuvre du Cap. Lors de l'incendie du moulin, le 23 septembre 1886, M. Alex Baptist, protestant, avait demandé le secours du Rév. Luc Désilets pour préserver son chantier de bois: "c'est le pain que j'offre à vos enfants" disait-il au curé Désilets.

Des travaux importants ont aussi contribué à améliorer l'économie locale. Depuis 1844, la paroisse Sainte-Marie-Madeleine avait un curé résidant en la personne de M. Léandre Tourigny. Son cinquième successeur, l'abbé Charles Z. Garceau fera construire, en 1861, un grand presbytère sur les terrains du sanctuaire. L'abbé Luc Désilets, successeur de l'abbé Garceau, s'occupera de l'érection de la troisième église de la paroisse en 1878-1880; cette église a été démolie pour faire place à la basilique.

En 1887, le maire du Cap depuis 1872 et député du comté de

Champlain, M. Hyppolite Montplaisir, (il sera nommé sénateur en 1891) obtient du gouvernement fédéral un montant de \$3,000. pour la construction d'une jetée (pier) sur le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis cette paroisse, dans le but d'aider à l'expansion des pèlerinages par bateau. La municipalité offre au Département des travaux publics de construire elle-même la dite jetée selon les plans et devis projetés pour la somme précitée et s'engage à fournir le chemin à ses frais. Le 17 septembre 1887, l'offre est acceptée et le 5 décembre 1887, la municipalité reçoit \$3,000. pour payer l'entrepreneur Alphonse Normand; il restera \$81. pour défrayer le coût de la route qui conduit au quai. Ce quai agrandi et amélioré sera un apport précieux pour les pèlerinages, la cabotage et l'industrie. De plus, en 1896, M. H. Montplaisir fait construire un embranchement de chemin de fer partant de la ligne principale pour rejoindre le chemin du Roi au Cap afin de favoriser les pèlerinages par chemin de fer.

Ces activités ont accru la demande de main-d'oeuvre; la population a augmenté. Selon les registres de la paroisse, il y avait en 1861, 982 âmes au Cap; en 1871, 1226 âmes; en 1877, 1394 âmes; en 1885, 1411 âmes; en 1891, 1310 âmes; en 1901, 1464 âmes. La diminution entre 1885 et 1891 provient de l'exode de nombreux canadiens-français vers les filatures du nord-est des États-Unis; ensuite, au moins 80 familles fermèrent leurs maisons et s'en allèrent à Montréal après l'incendie du moulin Baptist; cette migration s'appela "l'épidémie de cadenas".

Le conseil légifère sur des mesures d'ordre économique et social. Ainsi, le 17 mars 1884, commence une série de résolutions et règlements interdisant la vente de spiritueux dans les limites de la municipalité. MM. Luc Désilets et Louis-Fugène Duguay et, après eux, les Pères Oblats ont veillé au respect de ces règlements. Ce régime sec prendra fin au mois de mai 1938 quand le conseil autorisera la vente de la bière seulement.

Un premier bureau d'hygiène est formé le 25 avril 1892; le bureau en fonction à l'automne de 1912 aura fort à faire pour enrayer une épidémie de "picotte" ou petite variole qui disparaîtra à la fin de l'été 1913. Les bonnes dispositions des citoyens membres de ce comité ne leur donnaient pas la compétence voulue en la matière. Le conseil municipal a fini par réaliser qu'il fallait laisser ce soin aux trois médecins du Cap, les Drs Louis Belle-Isle, J.N. Perreault et O. Camirand. L'épidémie aura coûté plus de \$1,500. au trésor municipal.

Il ne faudrait pas oublier de mentionner la pêche au petit poisson des chenaux. A la fin de l'automne, le petit poisson part de la Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska, remonte le Saint-Laurent et s'engouffre dans la rivière Saint-Maurice pour y pondre ses oeufs au rapide des Forges. Les pêcheurs, un peu avant Noël, installaient leurs cabanes sur la glace du fleuve ou de la rivière pour faire la pêche au coffre ou à la lignette; ils en tiraient profit par la vente du poisson sur les marchés extérieurs. Benjamin Sulte écrivait en 1892: "le pêcheur soulève la gueule du coffre, tire le tout hors de l'eau; vous voyez alors frétiller sur la glace des centaines de petits êtres qui gèlent en attendant la poêle à frire. On en prend plus de 40,000 boisseaux chaque hiver en deux semaines seulement parce que, avant Noël, il n'est pas encore arrivé, et aux Rois, il achève sa course vers le rapide des Forges. Cette manne n'a qu'un temps". La pollution de la rivière Saint-Maurice à partir de 1900 a fini, avec les années, par détruire cette pêche; le petit poisson arrête maintenant sa remontée aux rivières Sainte-Anne-de-la-Pérade et Batiscan pour aller frayer.

Au début du XXe siècle, la confiance renaît; un avenir prometteur se dessine vraiment. L'épidémie de cadenas est passée avec la reconstruction du moulin Baptist et sa mise en opération en 1892. La population, de 1464 âmes en 1901, passe à 1776 en 1908. L'arrivée des Pères Oblats en 1902 à la direction de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine et de l'oeuvre des pèlerinages marque un tournant. Leur zèle apostolique est extraordinaire; l'injection de capitaux pour la construction de leur monastère et l'amélioration du sanctuaire et des terrains avoisinants est remarquable. Ils iront jusqu'à construire des trottoirs de bois sur le côté sud de la rue principale à partir de l'église vers le pont sur la rivière Saint-Maurice; le conseil leur en avait donné l'autorisation le 6 février 1905.

Le conseil municipal accorde, le 27 avril 1903, à North Shore Power Company, de Trois-Rivières "le privilège exclusif de poser des poteaux pour le support de fils conducteurs d'électricité dans cette partie du chemin public de la municipalité de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine, à partir du pont de la corporation de la cité des Trois-Rivières traversant la rivière Saint-Maurice, jusqu'à la distance de quinze arpents au nord-est de l'église catholique de cette paroisse et de les y maintenir pendant l'espace de quinze années consécutives à partir d'aujourd'hui, sans indemnité, pourvu que la dite compagnie fournisse l'éclairage et la force motrice électrique aux prix et conditions qu'elle pourra établir, à toute personne que le demandeur sur le parcours susdit où elle aura posé ses

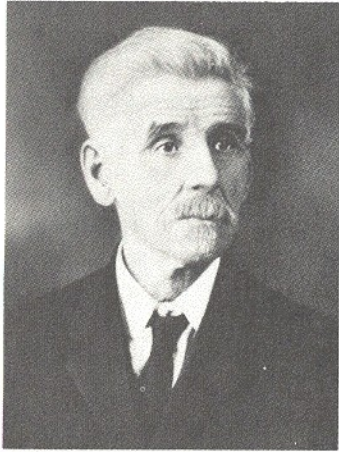
fils électriques conducteurs d'électricité et que la pose de ces poteaux et de ces fils soit faite sous la direction et avec l'approbation de l'inspecteur de voirie de cette municipalité, moyennant que le salaire de l'inspecteur soit payé par la compagnie". Le privilège de quinze années sera renouvelé le 7 novembre 1917 avec en plus l'obligation pour la compagnie de passer un contrat avec la ville pour l'éclairage des rues.

En 1909, le conseil a acquis la côte publique Beaumier, face à la rue Rochefort. Le 12 juillet, Adolphe Beaumier consent à vendre une lisière de terrain de dix-huit pieds de large à partir du chemin public jusqu'à la rivière Saint-Maurice. Le 12 août, la côte publique est verbalisée et homologuée et, le 16 septembre, le conseil a adopté la résolution d'achat de la côte.

### DE 1909 À 1929

Avec l'électricité, le chemin de fer, le quai et une main-d'oeuvre disponible, le Cap a les bases d'un essor industriel qui s'amorce en 1909 avec l'arrivée de Grès Falls Co. (plus tard St-Maurice Paper Co — St-Maurice Valley Corporation — Canada Power Corporation — Consolidated Paper Co — Consolidated Bathurst Corporation). C'est une usine de pulpe de bois qui fabriquera huit ans plus tard du papier à journal. C'est de cette usine que sont sortis, de 1916 à 1930, les plus hauts salaires de l'industrie du papier dans la province et le meilleur papier à journal de l'Amérique du Nord, selon des notes recueillies par J.-E. Biron dans des revues américaines.

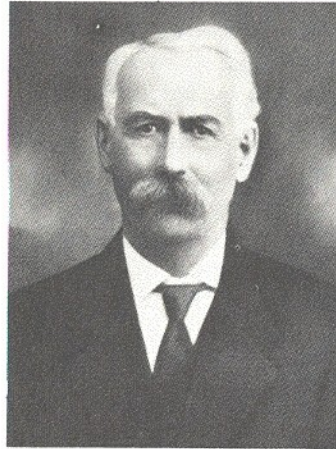
En 1912, une autre usine de papier, Wayagamack Pulp & Paper Co., s'installe sur l'île de la Potherie à Trois-Rivières. Le 19 juillet 1915, le conseil consent à M. J.-Adélarde Roy une exemption de taxes de vingt ans pour la construction d'une manufacture de chaussures. Par le règlement No 32 adopté le 27 octobre 1917, une autre exemption de taxes est accordée à Canada Steamship Lines qui projette d'établir une usine pour la construction de navires marchands, à la condition d'employer une moyenne de trois cents hommes par année. Cette usine sera connue sous le nom de Tidewater Shipbuilders Ltd et fonctionnera jusqu'en 1921; le premier navire a été lancé le 1er août 1918. Tidewater Shipbuilders Ltd est aujourd'hui remplacé par Electro Refractories Ltd. D'autres financiers demanderont au conseil de garantir des prêts de \$15,000. ou \$20,000. pour l'implantation d'usines au Cap; ils essuieront des refus compréhensibles.



**Hercule Beaumier**  
Maire de 1899 à 1901.



**Adem Montplaisir**  
Maire de 1903 à 1906.



**Moïse Hébert**  
Maire de 1901 à 1903.

Avec la création d'emplois par ces industries, la construction domiciliaire va de l'avant, surtout près de l'usine St-Maurice Paper et près des usines Wayagamack et Tidewater Shipbuilders. La main-d'oeuvre est attirée par les salaires fabuleux. La population augmente: de 2,101 âmes en 1911, elle passe à 6,738 en 1921. Pour favoriser le transport des citoyens, le conseil municipal permet, le 6 juillet 1914, à MM. Majorique Arcand et Edouard Loranger d'organiser exclusivement un transport par autobus entre le Cap et Trois-Rivières. Cependant, le 7 janvier 1916, Three Rivers Traction Co obtiendra une franchise pour l'organisation d'un système de transport en commun par tramways électriques à travers les rues du Cap. Les MM. Arcand et Loranger ne perdent pas pour autant leurs droits acquis tant qu'ils seront les propriétaires de leur système d'autobus. En 1932, les tramways seront changés par des autobus.

La vitesse des voitures mues par moteurs ou chevaux est limitée, le 7 décembre 1914, à la vitesse fabuleuse de six milles à l'heure; le 12 février 1916, la vitesse sera augmentée à neuf milles. Pour la première fois, le conseil décrète l'avance de l'heure à partir du 7 avril 1919 au 28 octobre 1919. Selon la résolution du 29 mars 1921, des numéros sont posés aux maisons.

Le gouvernement provincial avise le conseil municipal, le 9 décembre 1912, qu'il projette de construire la route Québec-Montréal; la contribution de la municipalité sera de \$1,000. le mille dans ses limites. Par le règlement No 27 adopté le 21 août 1916, le conseil décide de remplacer les trottoirs de bois par des trottoirs de béton. Le règlement No 30 accorde, le 28 mars 1917, à M. Alphonse Aubin, de Saint-Jérôme, Lac Saint-Jean, le contrat de construction du service d'aqueduc et d'égout. Par ce contrat, M. Aubin s'engage, en vertu d'un privilège exclusif, pour une période de vingt-cinq années, à poser à ses frais des tuyaux servant à l'approvisionnement de l'eau, et à construire et exploiter un système d'égouts publics sous et à travers les rues de la municipalité. A titre de propriétaire, M. Aubin exigera des abonnés des tarifs fixés par la municipalité. Celle-ci se réserve le droit de racheter les dits deux systèmes d'aqueduc et d'égouts et tous les droits, propriétés et installations relatifs à ceux ou en dépendant comme un tout, à un prix basé sur les estimés figurant au contrat et selon les périodes de temps figurant aussi au contrat.

M. A. Aubin a formé la Compagnie d'aqueduc du Cap-

de-la-Madeleine à laquelle il a transporté, le 1er août 1917, tous ses droits relatifs au contrat. Le 7 janvier 1918, le conseil municipal prend connaissance de l'avis de terminaison des travaux déterminés dans le contrat, avis reçu le 22 décembre 1917. Le conseil ne l'accepte pas pour diverses raisons, dont celle-ci: "le réservoir, tel que construit, est dangereux pour le public et il est exposé à recevoir tous les déchets que les malins pourraient y jeter, n'étant pas couvert ni entouré".

La municipalité avait l'habitude de faire des emprunts à court terme auprès des particuliers; elle n'avait pas de dette à long terme. L'implantation d'industries a incité les banques à ouvrir des succursales. La Banque Nationale est venue en 1912 et la Banque d'Hochelaga en décembre 1916; il y aura fusion de ces deux banques en mai 1924 pour former la Banque Canadienne Nationale. La Banque de Québec opérera de 1912 à 1916, la Banque Provinciale de 1915 à 1919. La Banque de Toronto ouvrira une succursale en 1920 et la Banque Royale en 1926. La Banque de Montréal viendra plus tard. C'était trop de succursales de banques pour le nombre d'industries et le conseil municipal ne pouvait faire ses transactions dans plusieurs banques. C'est le 3 décembre 1917 que la municipalité a fait un premier emprunt de \$25,000. sur débentures.

Depuis Hyppolite Montplaisir, maire pendant vingt ans jusqu'en 1892, plusieurs maires présideront aux destinées de la municipalité: M. Joseph Toupin en 1893; M. Anselme Lapointe de 1894 à 1899; M. Hercule Beaumier de 1899 à 1901; M. Moïse Hébert de 1901 à 1903; M. Adam Montplaisir de 1903 à 1906; M. Georges Rocheleau de 1906 à 1908; M. Louis Hercule Loranger de 1908 à 1913; M. Dominique Mont-Plaisir de 1913 à 1915.

Depuis le 8 janvier 1915, le conseil municipal songeait à changer son statut de paroisse en celui de ville. Il était aussi question du service d'aqueduc et d'égout et de trottoirs de béton. Les citoyens de l'est de la municipalité ne profiteraient pas directement de ces services et ils ne voulaient pas y être impliqués financièrement. Aussi ils ont demandé que le territoire actuel de la municipalité de Sainte-Marthe soit détaché du territoire du Cap-de-la-Madeleine; une loi provinciale fut sanctionnée en ce sens le 17 juillet 1915. M. Dominique Montplaisir, maire du Cap, devint le premier maire de la nouvelle municipalité de Sainte-Marthe. M. Sévère Rocheleau a été élu maire du Cap le 2 août 1915.

Malgré l'opposition des contribuables au statut de ville en 1915, les démarches se continuèrent pour devenir réalité en vertu de la loi provinciale (8 Geo. V. ch. 97) sanctionnée le 9 février 1918. M. J. Irené Rocheleau qui avait remplacé le maire Rocheleau en 1917 devint le premier maire de la ville jusqu'en 1920. M. Charles Montplaisir lui succédera jusqu'au mois de juillet 1921. M. Sévère Rocheleau reviendra finir l'année et M. Donat Paquin occupera le poste en décembre 1921.

Une municipalité de ville doit se doter de services qui assureront la protection de ses commettants et orienteront le progrès. Un constable, M. Gédéon Lottinville, avait été engagé le 2 mars 1903 à quarante dollars par année; on ne sait si cette fonction a été maintenue longtemps. Les minutes du conseil mentionnent, par intervalles, des nominations de constables pour des circonstances bien précises. En fait, le premier constable fut M. Lacasse Lord engagé le 6 mars 1916 pour maintenir l'ordre aux séances du conseil à raison de soixante-quinze cents l'heure. Le 26 mai suivant, il aura un salaire de cent dollars par année, et le 13 mai 1918, il deviendra chef de police et pompiers à neuf cents dollars l'an; on lui procurera deux uniformes. Il donnera sa démission le 5 juillet 1920 et sera remplacé par M. N. E. Demers qui aura un salaire de \$1,500. par année. Une station de pompes a été construite; on a acheté l'équipement nécessaire à la lutte contre les incendies. Ce fut le début de l'établissement du service d'incendie et du maintien de l'ordre par toute la ville. Sauf des cas de force majeure, on n'aura plus à recourir aux services d'incendie de la ville voisine. Un service d'alarme a été installé par Northern Electric Company par le contrat accordé le 8 novembre 1921.

On commence aussi à organiser de façon rationnelle le service de la voirie; l'ouverture de nouvelles rues, l'entretien des rues nécessitent l'achat d'outillage et de machinerie à traction animale au début parce que les rues ne sont pas déblayées en hiver.

Un ingénieur civil, M. Benjamin Bourgeois, offre ses services le 16 septembre 1918 pour faire le plan officiel de la ville; l'offre est d'abord acceptée pour les lots dans le rang du fleuve seulement; le reste viendra par la suite. Le premier règlement d'urbanisme et de zonage, le règlement No 8 adopté le 4 juin 1919, concerne les subdivisions de lots et la construction des maisons. Le premier ingénieur de la ville, M. Roméo

Morrisette, est engagé le 16 août 1920, le premier conseiller juridique, Me Louis-René Gagné, est engagé le 12 octobre 1920, le premier recorder est Me F. X. Lacoursière engagé le 7 mars 1921. La ville achète, le 19 octobre 1920, le système d'aqueduc et d'égout; elle en prendra possession le 9 avril 1921. Le 2 novembre 1920, le conseil demande aux Dames Ursulines de dessiner des armoiries pour la ville avec la collaboration de M. Chartier, supérieur du séminaire, et du Père Arthur Joyal, o.m.i.; le 6 septembre 1921, le travail sera remis à la ville avec la devise: Arte ac labore — par les arts et le travail.

Le conseil municipal a pris l'initiative de ces innovations et de quelques autres parce qu'il songeait au statut de cité dont il avait été autorisé à entreprendre les premières démarches le 23 novembre 1920. La ville devient cité le 29 décembre 1922, par la loi 13 Geo V, ch. 100. M. Donat Paquin, maire de la ville devient le premier maire de la cité. Le 29 septembre 1924, le Cap adhère à l'Union des municipalités.

Au cours des années qui suivent, le conseil cherche à trouver les meilleures solutions aux problèmes d'expansion; les usines de papier fonctionnent à plein rendement; la construction domiciliaire va de l'avant; de nouvelles rues sont ouvertes avec, comme conséquence, des prolongations de service d'aqueduc et d'égout. L'importante concentration de population près de la Tidewater Shipbuilders et de la Wayagamack a amené la création de la paroisse de Sainte-Famille en 1918. M. Roméo Morrisette qui sera nommé greffier de la cité le 28 septembre 1925 après le décès de M. Alphonse Boulianne, entreprend avec l'appui d'un comité de citoyens une campagne de publicité pour la ville dans les journaux du nord-est des Etats-Unis, de Toronto et de Montréal.

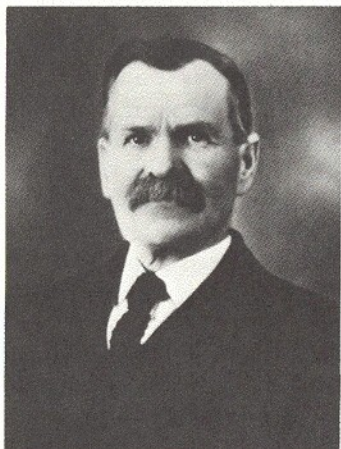
Des industries viennent s'établir au Cap. Le 17 mai 1926, par le règlement No 88, Bates Valve Bag Company obtient une commutation de taxes pour construire chez nous; cette usine devint St-Regis Paper Co. puis Consolidated Bathurst Packaging Limited. En 1926 aussi, la scierie de la Compagnie Internationale de Papier commence ses opérations; elle était située sur les bords de la rivière Saint-Maurice au sud de la rue Fusey. Cette scierie, communément appelée "moulin Bob Grant", était en activité l'été seulement. Vers juillet 1940, la Cie de Bois St-Laurent acquerra les terrains et les bâtisses pour y exercer un commerce de bois florissant durant plusieurs années. A cet endroit, nous voyons

aujourd'hui le magasin Canadian Tire. En 1928, la Compagnie canadienne de Tissage des Soiries réunies de Lyon Limitée (Canadian T.S.R. of Lyon Limited) construit son usine sur le boul. Sainte-Madeleine; en 1937, Laurentian Silk Mill prendra la relève, puis Wesley Mason Mill et Tooke Bros. Encore en 1928, Falomar Manufacturing Company commence ses opérations pour fermer en 1931; en 1934, la bâtisse est achetée par les frères Aboud qui opèreront sous le nom de Sherling Shirt & Overall Limited.

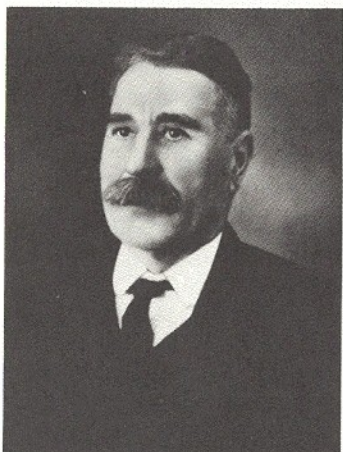
## DE 1929 À 1980

Tout semblait aller pour le mieux quand survint la "crise économique" de 1929: fermeture d'usines, baisses de salaires, chômage; les paiements de taxes municipales se font attendre. L'absence d'allocations sociales oblige les gouvernements à dresser des plans d'aide aux chômeurs: les municipalités doivent apporter leur contribution financière, La Cie St-Maurice Paper qui avait fermé ses portes le 13 décembre 1930, fait sa part en ouvrant, au début de 1931, un magasin de denrées et de combustible pour ses employés mis à pied. Les crédits avancés seraient remboursables par versements après la crise du chômage. En décembre, un différend est survenu entre le conseil et la compagnie; ce fut un feu de paille. La Compagnie a quand même fermé son magasin le 1er mai 1932. Le 28 juillet 1932, on comptait 900 chômeurs au Cap. Après quelques années de ce régime austère, la municipalité du Cap en est venue à ne pouvoir rencontrer ses obligations vis-à-vis les règlements d'emprunts faits pour financer son expansion: pas de rachat de débetures échues, pas de paiement des intérêts sur les coupons, aucun moyen de présenter un budget équilibré. Dans de telles circonstances, une municipalité tombe automatiquement sous la tutelle de la Commission municipale de Québec. Le 15 novembre 1933, la Commission municipale envoyait un administrateur, M. Robert Poisson, gérer les finances de la cité; il restera en fonction jusqu'à la fin de 1938 quand la Commission municipale remettra les rênes du pouvoir au conseil municipal. Depuis 1931 au 26 octobre 1940, le chômage à coûté \$1,184,777.83 à la municipalité.

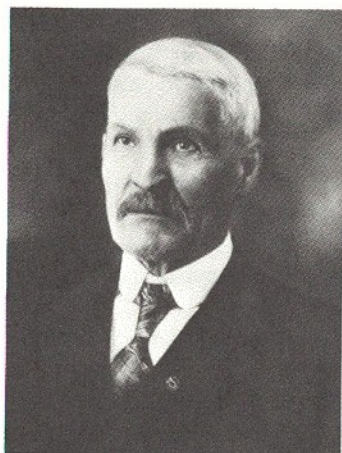
Avec les années, l'économie a repris de la vigueur; en 1938, une nouvelle usine, International Foils Limited (durant la guerre de 1939-45, Dominion Rubber Munition Limited, puis Dominion Foils Limited et Reynolds Aluminum Limited) ouvre ses portes. Sept mois après le début



**Georges Rocheleau**  
Maire de 1906 à 1908.



**Dominique Montplaisir**  
Maire de 1913 à 1915.



**Louis Hercule Loranger**  
Maire de 1908 à 1913.

de sa construction en août 1940, sur un terrain qui était encore un champ de bleuets, Electric Steel Limited (plus tard Durham Chemical Company et Norton Company depuis 1951), commence sa production de bombes de 500 livres; elle en produira plus de 100,000 par an. En octobre 1946, la Cie St-Maurice Paper ouvre ses portes après avoir effectué des réparations importantes aux machines à papier. Electro Refractories & Abrasives Limited commence ses opérations le long de la rivière Saint-Maurice, à l'emplacement de Tidewater Shipbuilders Limited. Beaucoup de petites industries complètent le tableau.

Le gouvernement fédéral a fait construire sur la rue Toupin un édifice pour le service postal et la distribution du courrier à domicile; ce service a commencé le 19 mars 1937. Les quatre facteurs du début devaient se débrouiller beau temps mauvais temps, et les rues n'étaient pas entretenues comme aujourd'hui; c'étaient les temps héroïques. Il reste que ce service postal accroît le prestige d'une ville. Dans un banquet offert aux industriels en janvier 1943, le maire R. Morrissette brosse un tableau des progrès de la ville et signale un point faible: on n'utilise pas assez le bureau de poste local et le chemin de fer: "servez-vous de nos services, leur dit-il, aidez-les à se développer".

En mai 1942, commencée la construction de cent maisons par Wartime Housing Limited entre les rues Sainte-Madeleine et Montplaisir, à l'est de la rue Saint-Laurent, pour parer à la pénurie de logements due à l'affluence de main-d'oeuvre dans les usines de guerre. Wartime Housing a nommé M. E. H. Desmarais comme administrateur de ces maisons. Le conseil avait suggéré le notaire Paul Boucher qui a été refusé parce que "comme célibataire, il ne pouvait agir comme guide, philosophe et ami de tous les membres des familles devant habiter les maisons". La riposte du maire Morrissette ne se fit pas attendre: "Et nos deux premiers ministres MacKenzie King et Duplessis, qu'en pensez-vous? ce sont deux célibataires".

Les maires qui ont passé à l'hôtel de ville à cette époque, même si l'un ou l'autre avait le verbe coloré et nourrissait des projets ambitieux, trop à l'avant garde au gré des contribuables, ont été obligés de s'en tenir à une prudente administration. Le maire Donat Paquin est resté en fonction jusqu'en 1931; lui ont succédé: J. Albert Nadeau de 1931 à 1935; Pierre Desbiens de 1935 à 1937; Raoul Rocheleau de 1937 à 1939; Isidore Halley de 1939 à 1941; Roméo Morrissette de 1941 à

1945. C'est sous le règne de son successeur, M. Irené Rochefort, maire de 1945 à 1951, que M. Roger Lord deviendra le premier gérant de la cité. Cette fonction a été créée par le règlement No 253 adopté le 15 juillet 1946; M. R. Lord a été nommé le 4 novembre 1946 et il est entré en fonction le 1er janvier 1947. Roméo Morrissette redeviendra maire de 1951 à 1953 et M. André Julien lui succédera de 1953 à 1960. La Cour du recorder qui avait été présidée par les Juges F.X. Lacoursière et Léon Lajoie, était éteinte depuis 1931; elle est rétablie en octobre 1942 avec la nomination de Me J.A. Cambray comme juge.

Il vaut la peine de citer un incident de l'un de ces maires au verbe coloré et aux projets ambitieux. Le conseil municipal de Trois-Rivières songeait à annexer le Cap; le conseil du Cap, par une résolution adoptée le 17 novembre 1919, autorisait le maire et le secrétaire-trésorier à s'opposer "à toute annexion qui pourrait être demandée à la Législature de Québec, de la ville du Cap à la ville de Trois-Rivières". En 1932, le maire J.A. Nadeau veut présenter un projet de loi à la Législature de Québec pour annexer l'île de la Potherie sur laquelle est construite l'usine Wayagamack. Malgré les envolées verbales de M. Nadeau, ce projet n'eut pas de suite, pas plus que le premier. Le maire Morrissette reprendra le même thème en avril 1942 sans plus de succès.

Jusqu'en 1955, la ville progresse normalement. Le boulevard Sainte-Madeleine, entre les rues Rocheleau et Saint-Laurent, avait été pavé en béton en 1932; ce travail avait été subventionné en vertu du programme fédéral et provincial de travaux de chômage. Plusieurs rues recevaient un pavage permanent chaque année; on a aussi construit régulièrement des trottoirs en béton. Le développement des Plateaux de La Ferté inauguré en 1955, est le début de construction domiciliaire intense dans cette partie nord-ouest de la ville.

### ZONAGE ET URBANISME

Une municipalité se doit de réglementer son développement, en particulier la construction dans les divers secteurs de la ville. Dès le 4 juin 1939, le conseil municipal adoptait le règlement No 8 par lequel il exigeait que les lots soient subdivisés et cadastrés avant d'être offerts en vente, que des plans et devis de construction soient approuvés par le conseil et que les constructions soient à au moins huit pieds de la rue. Au cours des ans, d'autres réglementations seront ajoutées.

C'est toutefois le règlement de zonage No 371 adopté le 20 février 1961, qui a marqué un tournant important dans le développement rationnel de la ville. M. J.-Réal Desrosiers s'était fait le principal promoteur de ce règlement conçu par la Chambre de Commerce et élaboré avec l'aide d'un urbaniste-conseil et l'appui du conseil municipal. Avec les années, ce règlement a subi de nombreuses modifications; aussi il a fallu le refondre complètement et l'adapter aux besoins nouveaux par le règlement No 620 adopté le 11 décembre 1978, auquel on a ajouté des règlements concernant l'affichage et le lotissement.

Pour surveiller la bonne observance de ces règlements, le conseil a formé, le 7 mars 1966, une commission d'urbanisme composée de six citoyens qui, sur convocation du directeur de service, M. Jacques Bettez, étudient les demandes des contribuables et font rapport au conseil. Cette commission n'a qu'une voix consultative; il y a toujours eu une belle collaboration entre la commission et le conseil.

### VOIRIE

L'événement qui a eu le plus fort impact dans le développement de la ville fut sans contredit le règlement autorisant la construction d'égout et le pavage de rues. En 1960, 50% des rues ouvertes étaient recouvertes en asphalte ou en béton; avec ce règlement, l'autre 50% devait être recouvert en asphalte.

Après son élection à la mairie en juillet 1960, M. J.-Réal Desrosiers étudia le projet de règlement présenté par son prédécesseur et le modifia pour en faire le règlement No 380 au montant de \$3,300,000. qui sera adopté le 17 juillet 1961; un autre règlement portant le No 380A y apportera des modifications et sera adopté le 4 juin 1962. L'exécution des travaux prévus par ces règlements s'est échelonnée sur quelques années; à la fin de 1965, la poussière de charbon a été remplacée par l'asphalte dans presque toutes les rues. En 1931, la municipalité avait 26 milles de rues ouvertes dont dix milles et demi étaient pavées; en 1960, 51 milles dont 26 milles pavées; en 1965, 60 milles dont 52 milles pavées; en 1980, près de 84 milles de rues dont 82 milles sont pavées. Les trottoirs ont suivi les rues; en 1952, il y a 34 milles de trottoirs; en 1980, 130 milles.

Les travaux des règlements 380 et 380A ont été payés par la taxe



générale imposée à l'ensemble des contribuables. Pour les nouveaux développements domiciliaires, le conseil a décidé de procéder autrement; La municipalité du Cap sera l'une des premières à agir de cette façon. Les propriétaires de la ville, surtout ceux des plus anciens quartiers, ont toujours payé les développements de voirie et d'aqueduc. On a jugé qu'il n'était que juste que, dans les nouveaux développements domiciliaires, les travaux d'aqueduc, d'égout et de pavage de rue soient à la charge des propriétaires riverains dans une forte proportion selon les modalités prévues au règlement. Ainsi le premier règlement rédigé en ce sens est le règlement No 391, adopté le 17 septembre 1962; c'est une condition pour l'ouverture d'une nouvelle rue; par conséquent, plus de retard indu dans le pavage des rues.

### AQUEDUC

La municipalité a repris possession en 1921 du système d'aqueduc et d'égout construit à partir de 1917 par M. Alphonse Aubin. Pour alimenter le système d'aqueduc, M. Aubin avait construit, à la hauteur du premier coteau, à l'est de la rue Saint-Maurice, un réservoir en béton de 200,000 gallons d'eau. Cette eau provenait de sources naturelles et d'un lac situé un peu plus bas dont l'eau était aspirée par une pompe de 50 C.V.; l'eau descendait par gravité dans le système d'aqueduc. Le 6 septembre 1921, le conseil autorise l'ingénieur à construire, près du réservoir, une maison de vingt-quatre pieds sur vingt-quatre pieds, à deux étages, lambrissée en brique, pour abriter le gardien du réservoir.

En raison de l'extension toujours croissante du réseau due à la construction, la municipalité a remplacé en 1924 ce premier réservoir par un autre de 500,000 gallons. En 1931, une usine de pompage et un autre réservoir souterrain de 600,000 gallons augmentera la puissance du réseau pour plusieurs années. A signaler ici que, à la mi-juin 1925, M. Thomas Rocheleau a creusé un fossé au milieu de sa terre et a asséché de ce fait le lac qui aidait à approvisionner le réservoir. La municipalité aurait intenté une poursuite contre M. Rocheleau.

Le gouvernement fédéral a foré en octobre 1940 sur les terrains de l'aéroport, un puits Layne avec réservoir de 100,000 gallons d'eau pour ses besoins; ce puits est désaffecté. Le premier puits foré par la municipalité, le fut en 1943 avec un réservoir de 200,000 gallons; ce puits fut désaffecté en 1971. Un réservoir de 1,000,000 gallons d'eau fut

construit en 1963 sur la rue Cardinal-Roy; il est alimenté par le réseau d'aqueduc. Enfin un réservoir de 3,000,000 gallons a été mis en opération en 1980; son fonctionnement est complètement automatisé; il est relié au poste de police où un tableau indique la normalité des opérations. Toute anomalie est signalée; les responsables y font des visites quotidiennes et la qualité de l'eau est constamment surveillée.

Ce réservoir de 3,000,000 gallons est alimenté par neuf des vingt-cinq puits qui ont une capacité moyenne de 200,000 gallons par jour; les autres puits alimentent directement le réseau d'aqueduc. Avec sa mise en opération, les deux premiers réservoirs à l'est de la rue Saint-Maurice ont été désaffectés. Les deux réservoirs de 1,000,000 et de 3,000,000 sont suffisants pour rencontrer les besoins de la ville pour plusieurs années avec les seize puits alimentant directement le réseau qui s'étendait sur une longueur de 41 milles en 1951 et qui atteint aujourd'hui 90 milles.

### AÉROPORT

M. Roméo Morrisette, ingénieur de la ville depuis 1920 et greffier depuis 1925, a songé en 1926 à doter la ville d'un aéroport municipal. La Chambre de Commerce venait d'être fondée et il réussit à lui vendre son idée. Secondé par quelques membres, il fait acheter par la ville plusieurs terrains au nord du cordon du fleuve Saint-Laurent, à l'est de la rue Saint-Laurent. Le conseil fait faire le défrichement, aplanit le terrain et entretient des pistes d'atterrissage. A l'époque il n'y avait pas d'habitations avoisinant ces terrains et les avions étaient relativement petits. Un aéroport municipal pouvait se concevoir à cet endroit, du moins pour un temps.

Un M. Aupick apprend l'existence de l'aéroport et veut établir un service de transport. Il vient au Cap avec un avion nommé "Potez" et il réussit à s'attirer des sympathies et des appuis financiers. Ce fut un fiasco et c'est, semble-t-il, M. U.W. Rousseau qui écopa le plus dans l'aventure. Une pilote allemande, Mme Théa Rasche, financée par la renommée Mme Stillman, a tenté de traverser l'océan avec l'aéroport du Cap comme point de départ; aussitôt décollé, l'avion finit sa randonnée dans les sapins avoisinants.

En 1938, le gouvernement canadien offre sa coopération pour l'achat d'autres terrains en vue d'agrandir l'aéroport. St-Maurice Airways



**Sévère Rocheleau**  
Maire de 1915 à 1917  
et de juillet à décembre 1921.



**Charles Montplaisir**  
Maire de 1920 à 1921.



**J. Irénée Rochefort**  
Maire de 1917 à 1920.

Limited opérait l'aéroport à cette époque; elle cessera ses activités quand, le 3 juin 1940, la ville loue l'aéroport au gouvernement canadien qui veut y établir une école élémentaire pour la formation de pilotes d'aviation. Le gouvernement accorde à la Compagnie Massicotte & Fils Limitée un contrat pour le charroyage de terre pour niveler le terrain de l'aéroport qui doit être prêt pour le 15 octobre. Du 14 août au 23 septembre 1940, plus de 70,000 verges de terre seront étendues sur le terrain; cela représente 14,000 voyages de cinq verges en cinq semaines.

L'ouverture officielle de cette école élémentaire d'aviation No 11 eut lieu le 9 novembre 1940 par Sir Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. La Compagnie Québec Airways, en charge des opérations, a inauguré en décembre 1941 un service de passagers entre Québec et Montréal avec escale au Cap. L'école d'aviation terminera ses activités en janvier 1944 pour déménager à Amprior, en Ontario, où on vient de construire un vaste aéroport avec dépendances appropriées. L'aéroport local est converti en un sous-dépôt de réparation. Après la guerre, l'aéroport, terrains et bâtisses, sera remis graduellement à la cité; il servira aux avions de passage, aux particuliers et à des clubs de pilotage comme le St-Maurice Aero Club.

En 1956, M. Roméo Morrissette tentera sans succès de ressusciter la vocation de l'aéroport; les règlements régissant les aéroports modernes en regard de la grosseur et de la vitesse des avions exigent de vastes espaces hors des centres urbains. En 1956, la construction domiciliaire était active au nord de la ville et des petites industries s'étaient installées dans les bâtisses construites par le gouvernement. A cette époque, les services de voirie et d'aqueduc étaient logés en divers endroits. Le conseil municipal a pris les hangars bâtis pour les avions et les a aménagés pour en faire le garage municipal; le déménagement de ces services eut lieu en 1960. En 1978, les services techniques, logés depuis 1961 en haut du garage municipal, aménageront dans une nouvelle bâtisse près du garage. Après l'adoption du règlement de zonage, ce vaste terrain agrandi vers l'est jusqu'à la rue Saint-Maurice, est devenu un centre industriel; tous les terrains sont occupés. Le rêve des promoteurs du début a changé avec le progrès; il aura servi à préparer un site industriel de première valeur.

## AUJOURD'HUI

Une étude préparée par M. J.-E. Biron, trésorier de la ville, exposait les difficultés dans lesquelles se débattaient les fonctionnaires municipaux pour accomplir leur tâche; il en était de même des policiers et pompiers dont le nombre augmentait avec l'expansion de la ville. Le conseil a fini par apporter une solution à ce problème; un poste de police et pompier est construit en 1966 sur la rue Rochefort, coin de Grandmont. Aussitôt les policiers déménagés, on procède en 1967 à une rénovation complète de l'hôtel de ville; l'agrandissement que l'on effectue aujourd'hui donnera encore plus d'espace aux fonctionnaires pour travailler et donner de meilleurs services.

Le conseil a acheté, le 27 juillet 1965, la bâtisse des Chevaliers de Colomb, rue Dorval, pour la convertir en bibliothèque municipale. Le nombre de livres et brochures à la disposition des citoyens est de 21,241, selon le rapport du 31 décembre 1979 remis au conseil. En 1967, le centre culturel a été construit à l'occasion du centenaire de la Confédération, grâce à une subvention du gouvernement fédéral. L'année 1968 a vu l'aménagement du centre sportif sur la rue Grandmont et la construction de l'aréna sur ce que l'on appelait la réserve (le pit) de sable Therreault; ce centre sportif est bien administré et il est d'une grande valeur pour occuper les loisirs des jeunes.

La Polyvalente du Cap est érigée en 1969 et le Centre de formation professionnelle en 1970, tous deux sur les terrains de l'aéroport. Le pont Radisson est ouvert à la circulation en 1971; il amène une forte amélioration dans la circulation routière. On verra bientôt l'ouverture de la route 755 vers la route 40. Les Galeries du Cap ont aussi ouvert leurs portes en octobre 1971. Deux nouvelles industries spécialisées sont en production dans l'usine désaffectée de la Consolidated Bathurst Ltd, division du Cap; ce sont Forges H.P.C. Limitée et Lupel N.S.A. Incorporée.

La construction domiciliaire augmente et les commerces prennent de l'ampleur en nombre et en valeur. La bâtisse de la compagnie Tooke Bros. va être complètement convertie en un centre d'achat important. La ville a son centre hospitalier Cloutier avec ses médecins; les citoyens jouissent de tous les autres services nécessaires comme les banques, les caisses populaires, les bureaux d'avocats, de notaires, de comptables, d'assurances, bref tous les services que l'on trouve dans une ville bien organisée.

Deux genres de bâtisses sont à la disposition des personnes âgées: le Foyer Père-Frédéric qui relève du Ministère des Affaires sociales et les Pavillons Bellevue et Desrosiers qui sont sous la juridiction de l'Office municipal d'habitation. La Corporation du Foyer Père-Frédéric a acquis la maison de retraites fermées, propriété des Pères Oblats, sur le Chemin du Passage pour la convertir en foyer avec une possibilité de 116 lits; l'inauguration officielle a eu lieu le 20 septembre 1970. Le Foyer Luc-Désilets sera érigé incessamment à proximité du centre hospitalier Cloutier.

La charte créant l'Office municipal d'habitation le 8 mai 1973, autorise cet office à acquérir des bâtisses à logements multiples pour personnes âgées. L'office municipal du Cap a fait construire sur le Chemin du Passage, sur un terrain acheté de la Corporation du Foyer Père-Frédéric, le Pavillon Bellevue comprenant cent logements; le 19 novembre 1974, il adoptait la première liste de locataires qui ont pu emménager dès décembre. Deux autres pavillons de 39 logements chacun ont été construits au cours de la présente année; ils portent le nom de Pavillons Desrosiers en l'honneur du maire actuel, M. J.-Réal Desrosiers, et leur inauguration officielle a eu lieu le 21 octobre 1980.

Le Manoir du Vieux Moulin, rue Notre-Dame, comprend 133 logements et deviendra sous peu une habitation à loyer modique sous la responsabilité de l'office municipal du Cap; il ne reste plus que quelques formalités à remplir. Enfin il est question de convertir l'école Sainte Famille en un H.L.M. avec quarante logements.

La ville est propriétaire du Pavillon Bellevue; des changements apportés par le gouvernement provincial ne permettent plus aux offices municipaux d'habitation d'être propriétaire des H.L.M. L'Office municipal d'habitation du Cap n'est donc pas propriétaire des Pavillons

Desrosiers et il ne le sera pas non plus du Manoir du Vieux Moulin ni du projet de l'école Sainte-Famille. Quand les deux derniers projets seront complétés, l'Office municipal du Cap aura 351 logements à la disposition des personnes âgées.

Il faut mentionner l'oeuvre des pèlerinages avec son sanctuaire et sa basilique; par leur zèle remarquable pour répandre la dévotion à Notre-Dame du Rosaire, les Révérends pères Oblats ont largement contribué à faire connaître le Cap-de-la-Madeleine au Canada et aux Etats-Unis et même outre-mer. Six paroisses catholiques sont issues de la paroisse-mère de Sainte-Marie-Madeleine; ce sont les paroisses Sainte-Famille, Saint-Lazare, Saint-Odilon, Saint-Eugène, Sainte-Bernadette et Saint-Gabriel.

Bien que le Cap soit l'une des plus anciennes paroisses du Québec, il est pauvre en monuments historiques. Le Sanctuaire date de 1714; le Manoir des Jésuites date de 1742. Le moulin à farine des Jésuites a malheureusement disparu en 1939. L'«Aperçu historique de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine» paru en 1978, contient des renseignements sur le manoir et moulin à farine. Il y a des maisons vieilles de cent ans et plus; peu d'entre elles ont été conservées dans leur intégrité.

Pour terminer, rappelons que la ville a une superficie de 4,275 acres; en 1979, elle avait 235 employés à son service (125 en 1960), dont un grand nombre a vingt années et plus de service. Elle est reconnue pour garder longtemps ses employés.

La population a quadruplé en 50 ans; de 8,748 âmes en 1931, elle est rendue à 33,900 en 1980. Les dépenses budgétaires de 1979 ont été de \$8,335,780. et la dette atteignait \$16,925,637. L'évaluation totale des biens imposables et non imposables est, avec la nouvelle norme d'évaluation, de \$395,459,310. Au dire des connaisseurs en la matière, la ville du Cap est dans une excellente situation financière et l'aspect de la ville est attrayante sous tous les rapports.

Cap-de-la Madeleine, le 10 décembre 1980

Maurice Loranger  
membre de la  
Société d'Histoire  
du Cap-de-la-Madeleine.

## APPENDICE

Nous avons vu que le Cap-de-la-Madeleine avait obtenu son statut de ville en 1918 et son statut de cité en 1922. Ce titre de cité semblait plus pompeux à l'époque et il n'apportait aucun avantage marqué, les villes comme les cités étant régies par la même "Loi des cités et villes".

Au cours des dernières années, le gouvernement provincial n'a plus accordé de charte de cité aux municipalités. Des grandes métropoles comme Montréal et Paris n'ont jamais eu le titre de cité; on doute même que le mot "cité" soit français en ce sens.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement provincial a offert aux municipalités qui en feraient la demande de changer leur nom de cité en celui de ville, dans un but d'uniformité. Le conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine a fait une demande à cette fin. Le 9 décembre 1980, le Sous-ministre des Affaires municipales écrivait au greffier de la ville, M. Maurice Thelland, la lettre que voici:

"Le ministre des Affaires municipales, l'honorables Jacques Léonard, me prie de vous informer qu'il a plu au gouvernement d'adopter, en date de ce jour, un décret ayant pour objet d'ordonner l'octroi de lettres patentes, en vertu de la Loi sur les cités et villes, en faveur de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour changer son nom en celui de "ville du Cap-de-la-Madeleine".

Cette lettre a été reçue le 22 décembre 1980; les documents pertinents à ce changement parviendront au greffier en temps et lieu. D'ores et déjà, on doit dire la "ville du Cap-de-la-Madeleine".

Le 29 décembre 1980.

Maurice Loranger  
membre de la  
Société d'Histoire  
du Cap-de-la-Madeleine.



**Donat Paquin**  
Maire de 1921 à 1931.



**J. Albert Nadeau**  
Maire de 1931 à 1935.



**Pierre Desbiens**  
Maire de 1935 à 1937.

## HISTORIQUE DES LIEUX ET PLACES DES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement du régime municipal de notre ville, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche, par l'entremise de son Service des activités socio-culturelles, de même que le Ministère des Affaires Municipales ont invité le conseil à souligner cet anniversaire en organisant des manifestations dans le but de sensibiliser la population à l'histoire du régime municipal au Québec.

L'invitation du maire J.-Réal Desrosiers à la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine à collaborer avec la ville pour souligner cet important anniversaire a été acceptée d'emblée.

C'est ainsi qu'avec la généreuse contribution du ministère des Affaires culturelles nous pouvons vous présenter cette petite brochure laquelle comprend deux parties distinctes: un aperçu général et assez détaillé de l'histoire du régime municipal du Cap-de-la-Madeleine et ensuite l'historique des lieux et places des sessions du conseil municipal.

C'est cette deuxième partie que l'on m'a confiée. Je tenterai donc de vous rappeler avec autant de précision possible tous les endroits où les différents conseils municipaux du Cap-de-la-Madeleine ont siégé depuis 1855.

On me permettra, avant de commencer l'énumération des lieux et places des sessions du conseil municipal, de vous faire lire un paragraphe du volume: Histoire du Régime municipal au Québec de M. Julien Drapeau du Ministère des Affaires municipales (1967, pages 40 et 41). Voici:

## LA LOI DE 1855

“Cette loi (18 Victoria, chapitre 100), en vigueur le 1er juillet 1855, est à la base même de notre régime municipal actuel. Elle abrogeait la loi de 1847 et constituait en municipalités toutes paroisses érigées pour fins ecclésiastiques ou civiles, et tous townships constitués par lettres patentes, à la condition que ces divisions territoriales aient une population d’au moins trois cents (300) âmes. Ces municipalités de paroisse ou de township étaient constituées de plein droit, automatiquement le 1er juillet 1855.”

Suite à la loi de 1845 la municipalité du Cap-de-la-Madeleine s’était donné un conseil avec M. Louis Leduc comme maire. Celui-ci était encore à son poste de premier magistrat lorsque la loi du 1er juillet 1855 fut sanctionnée.

## DANS LES ÉCOLES

En 1855 le conseil tenait encore ses réunions, à ce qu’il semble, à la résidence du secrétaire-trésorier, M. Olivier C. Bellerive, qui offrait un gîte aux administrateurs de la municipalité depuis plusieurs années; certains documents en font foi.

Le 21 juillet 1856 M. Sévère Rocheleau devient secrétaire-trésorier et le conseil se transporte, pour une trentaine d’années, dans une école appartenant à la Commission scolaire, laquelle école était située dans le parterre actuel du sanctuaire, à l’angle des rues Notre-Dane et du Sanctuaire; dans le temps ça s’appelait Chemin du Roi et chemin du fleuve ou de l’église. C’était une petite école à pignon. Elle était érigée en bordure d’un grand ravin. C’est ce ravin que l’on a rempli, au début du siècle, pour aménager les parterres du sanctuaire.

La construction de l’église Sainte-Madeleine (aujourd’hui démolie), commencée en 1879, a fait changer ce coin de terre. Le ravin que je viens de mentionner s’étendait aussi au site de l’ancien restaurant Rochefort et à celui d’une partie du stationnement de la basilique. Entre 1880 et 1890 on a comblé le ravin à ce dernier endroit, soit entre l’église de 1879 et le Chemin du Roi. La démolition de la vieille école a suivi de même que la construction d’une nouvelle à environ 100 pieds de l’église ci-haut mentionnée.

Cette nouvelle école était encore à pignon. Le conseil y transporta ses pénates. La population du Cap-de-la-Madeleine, y compris Sainte-Marthe, était d’environ 1300 âmes.

Rappelons qu’au Cap le conseil a toujours été séparé de la commission scolaire; les mêmes personnes pouvaient faire partie des deux corps mais les affaires municipales et scolaires n’étaient pas, en principe, discutées au cours d’une même réunion. Le conseil était tout simplement hébergé par la Commission scolaire. On désignait le lieu de réunion sous le nom de “salle publique.”

## EN 1906

En 1906 le conseil s’entend avec la Commission scolaire pour remodeler l’école à pignon et d’en faire une bâtisse à deux étages permettant ainsi de conserver deux classes dans le bas et d’aménager une salle publique au second palier.

Voici ce qu’en disent les registres: “Il est proposé par le conseiller Dominique Montplaisir, secondé par le conseiller Hercule Vaillancourt, que le conseil s’engage à payer à la Commission scolaire de la paroisse du Cap-de-la-Madeleine la moitié des dépenses encourues pour la reconstruction de l’école du village, dite école numéro un.”

“La Commission scolaire s’engage par son président, M. Cyrille Perreault, à fournir à la municipalité rurale du Cap un local convenable dans la bâtisse reconstruite, tant que durera ladite bâtisse, pour y tenir ses séances du conseil.”

Cette résolution a été adoptée à une réunion convoquée pour le lundi, 9 juillet 1906, par le secrétaire-trésorier, Joseph Irénée Rochefort, et tenue sous la présidence du maire Georges Rocheleau. On a compris qu’il s’agissait de reconstruire l’école et non de la remodeler tout simplement.

Les travaux ont été exécutés sans délai par MM. Adolphe Biron (mon père) et Honoré Arcand.

Cette bâtisse n’existe plus aujourd’hui. Elle fut transportée, vers 1926, sur la rue du Sanctuaire où elle servit d’abord à abriter les jeunes



**Raoul Rocheleau**  
Maire de 1937 à 1939  
(81 ans - seul ancien  
maire encore vivant).



**Roméo Morrissette**  
Maire de 1941 à 1945  
et de 1951 à 1953.



**Isidore Halley**  
Maire de 1939 à 1941.

protégés des RR. Soeurs Dominicaines du Rosaire, pour passer aux oeuvres du pèlerinage avant d'être démolie.

### CHEZ CYRILLE PERREAULT

Toujours en 1906, pendant les travaux de reconstruction de l'école, le président de la Commission scolaire, M. Cyrille Perreault, père de feu le Dr J.-Nestor Perreault, et grand-père du confrère Maurice Loranger, invite le conseil à siéger chez lui dans le haut de son magasin général. Cet établissement abritait, au rez-de-chaussée, le premier magasin à rayons du Cap-de-la-Madeleine et des logements au second plancher. Cette bâtisse fut démolie tout récemment pour faire place au Manoir du Vieux Moulin.

Au soir du 6 août 1906 le conseil se réunissait à cet endroit et une résolution fut proposée et acceptée à l'effet d'imposer une taxe de 25 sous par \$100.00 d'évaluation pour payer la part du conseil dans la reconstruction de l'école.

Le 4 septembre une autre session du conseil est tenue à cet endroit. Ce fut la deuxième et la dernière.

### DE RETOUR À L'ÉCOLE

Septembre 1906 marquait le retour des enfants à l'école et le conseil municipal en fit autant, mais pas dans le même but que les jeunes.

En effet, le 8 septembre maire et conseillers pouvaient siéger dans une salle spacieuse au second étage de l'école reconstruite. A cette séance les contribuables présents demandent à leurs représentants de passer une résolution décrétant que "le bon ordre devra à l'avenir être gardé dans la salle des délibérations". On défend donc l'usage du tabac. C'est probablement la propreté de la nouvelle salle qui met les gens en aussi bonne disposition.

M. Georges Rocheleau est encore maire à ce moment et la population atteint 1700 âmes.

## JUSQU'EN 1912

Cette salle de 1906 servira jusqu'en 1912 alors qu'à la séance du 8 juillet il est proposé par le conseiller Joseph Brière, secondé par le conseiller Joseph Montplaisir, "Que la salle soit remise pour les besoins de l'instruction des enfants de l'arrondissement numéro un, moyennant que ledit arrondissement paie pour la construction d'une salle publique".

Un mois plus tard, le maire Hercule Loranger est autorisé à louer un local pour la tenue des séances. Le 23 août 1912 nouvelle autorisation au maire, soit celle de faire transporter "à la salle Louis Rochefort, pour la prochaine séance du conseil, les effets lui appartenant, consistant en une tribune, un pupitre, sept chaises et trois bancs". Déménagement peu compliqué puisqu'il n'y avait qu'environ 100 pieds de distance entre l'école et la propriété Rochefort.

Au nombre des décisions prises par le conseil entre 1906 et 1912, on peut en noter deux se rapportant directement à la salle des délibérations. D'abord le 7 janvier 1907 une demande est faite à la "cie de lumière électrique" de fournir gratuitement la "lumière" pour l'utilité de la salle publique. Ensuite, soit le 7 décembre 1908, on décide d'installer un poêle à bois dans la salle du conseil. On peut présumer que de 1906 à 1908 la salle du conseil était chauffée par les poêles des deux classes du rez-de-chaussée.

## CHEZ LOUIS ROCHEFORT

Le 3 septembre 1912, première et dernière séance chez Louis Rochefort. Au cours de cette unique session le conseil pose deux gestes d'une certaine importance: le notaire Léon St-Pierre est engagé comme secrétaire-trésorier en remplacement du notaire A. Lebrun, démissionnaire; le seul policier voit sa démission acceptée, lui aussi, mais il est réengagé cinq minutes plus tard.

Le local Louis Rochefort n'a même pas servi à une séance complète puisque la réunion du 3 septembre a été ajournée au 16 et que cette fois les membres du conseil se sont rassemblés dans un nouveau local, chez M. Alfred Francoeur, rue de l'Eglise. Pendant plusieurs mois on continuera à siéger dans le haut de la maison de ce dernier. La municipalité devra payer un loyer de \$20.00 par mois.



**Irénée Rochefort**  
Maire de 1945 à 1951.



**André Julien**  
Maire de 1953 à 1960.



**J.-Réal Desrosiers**  
Maire depuis 1960.



## CHEZ ALFRED FRANCOEUR

Le 3 mars 1913 le conseil décide d'acquérir un terrain sur la rue de l'Eglise en acceptant une offre datée du 3 juin 1912 et présentée par le Dr Charles N. DeBlois.

A la même réunion le conseil ordonne la construction d'une salle publique, même si trois conseillers sont absents à ce moment. On se fixe un délai de quatre mois pour la construction de ce premier édifice municipal. A cette date c'est M. Dominique Montplaisir qui est le maire.

Le geste suivant est posé le 7 juillet. Le conseiller Hercule Beaumier est autorisé à faire préparer les plans et devis du futur hôtel de ville. J'ai écrit "hôtel de ville" mais il me faudra enlever ces mots parce qu'en page 181 du livre des minutes du conseil les mots "hôtel de ville" ont été rayés après avoir été inscrits au procès-verbal par le notaire Jean Bourque, alors secrétaire, et remplacés par les mots "salle publique". Le nom "hôtel de ville" était peut-être considéré trop pompeux pour l'époque et on voulait sans doute éviter d'alarmer les contribuables, lesquels seraient sans doute appelés à payer cette bâtisse. De toute façon le Cap-de-la-Madeleine était encore une municipalité rurale et le nom d'hôtel de ville ne convenait guère.

Le 23 août la soumission de M. Pierre Beaumier, au montant de \$2,450.00, est acceptée pour une bâtisse de 30 pieds de façade par 50 pieds de profondeur. Le site: angle des rues de l'Eglise et Saint-Denis.

Les travaux débutent immédiatement. Le 3 novembre MM. Wilbrod et Alfred Brousseau sont nommés pour visiter les travaux et faire rapport au conseil.

Le 13 novembre, dernière séance chez M. Alfred Francoeur. Le 23 novembre, le maire et les conseillers se réunissent pour la première fois à la nouvelle salle publique.

Rappelons en passant que le secrétaire-trésorier n'avait pas de bureau à cet endroit. Le travail de perception des taxes et les autres travaux inhérents à sa fonction se faisaient à son domicile. La population de la municipalité continuait à augmenter grâce surtout au développement apporté par la Grès Falls Company devenue plus tard la St-Maurice Paper Company.

## L'ANNÉE 1913

L'année 1913 n'a pas apporté au conseil d'alors que le seul problème de construire le premier édifice municipal. L'année fut marquée par une violente épidémie de "picotte" ou variole comme on désignait alors cette maladie.

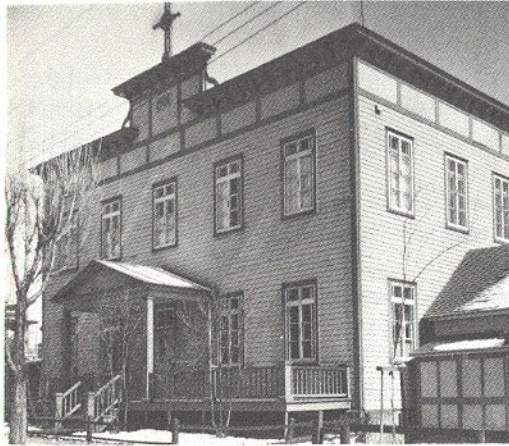
Une réglementation nouvelle sur l'hygiène et les chemins fut adoptée. Le conseil eut ensuite à régler un litige avec la North Shore Power. Au cours de cette même année le maire et ses conseillers firent quelques tentatives en vue de l'établissement d'industries.

## A LA SALLE PUBLIQUE

Durant la période au cours de laquelle le conseil a siégé à la salle publique, angle des rues de l'Eglise et Saint-Denis, soit du 22 novembre 1913 au 1 septembre 1920, il s'est passé des choses vraiment dignes de mention. Le 27 juillet 1915, la municipalité est divisée et Sainte-Marthe prend naissance comme municipalité distincte. Le maire Dominique Montplaisir, un résident de Sainte-Marthe, doit démissionner ainsi qu'un conseiller. M. Sévère Rocheleau devient maire pour la première fois. L'aqueduc se construit comme entreprise privée. La Three Rivers Traction Company obtient une franchise pour opérer une ligne de tramways. La manufacture de chaussures J.-A. Roy s'établit dans le centre et j'en passe.

Toutefois il ne faut pas oublier de signaler que c'est dans l'enceinte de la salle publique de la rue de l'Eglise que fut prise, par le conseil de la municipalité rurale de Sainte-Marie du Cap-de-la-Madeleine, la décision de demander à la Législature provinciale le statut de ville, ce qui fut accepté et sanctionné le 9 février 1918. L'ancien secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Joseph-Irénée Rochefort (père) était devenu maire le 20 janvier de l'année précédente pour y occuper cette charge jusqu'au 20 avril 1920.

La salle publique a été utilisée à plusieurs autres fins que celle d'y tenir les assemblées du conseil. Le juge de paix du temps, M. Wilbrod Dubé, y entendait les causes présentées devant lui. On y organisait des parties de cartes, des représentations de théâtre amateur etc. etc. On y a aussi tenu des réunions syndicales.



*L'école telle que reconstruite en 1906, où se réunit le conseil du 8 septembre 1906 au 23 août 1912.*



*C'est dans le haut de ce magasin général, propriété de M. Cyrille Perreault, que deux réunions du conseil furent tenues, soit le 6 août et le 4 septembre 1906.*



*La "Salle publique", premier édifice construit aux frais de la municipalité où le conseil siégea du 22 novembre 1913 au 1er septembre 1920. Par la suite la bâtisse a servi d'école, de maison résidentielle et même de premier bureau de la caisse Sainte-Madeleine.*

C'est l'éducation qui avait toujours le premier choix lorsqu'il y avait des demandes pour la location de la salle publique. Des instituteurs laïcs y ont enseigné. L'un d'entre eux, M. Victor Milot, y avait aménagé son logement au rez-de-chaussée au printemps de 1914. Il se servait de la salle du conseil, à l'étage, pour y prodiguer son enseignement. Tout cela était à bon compte; aucune charge pour la classe et \$10.00 seulement par mois pour le logis.

A l'été de 1917 la Commission scolaire prit les arrangements nécessaires avec la communauté des Frères des Ecoles Chrétiennes et deux Frères arrivèrent en septembre pour y dispenser l'enseignement aux garçons. Ils aménagèrent leurs classes au rez-de-chaussée. Ils y ont passé deux années scolaires 1917-1918 et 1918-1919. Aucun Frère mais seulement des professeurs laïcs pour l'année 1919-1920. En septembre 1920 ce sont les Frères du Sacré-Coeur qui arrivent au Cap-de-la-Madeleine et ouvrent quatre classes dans la "salle publique" occupant ainsi toute la bâtisse. A ce moment le conseil ne siégeait plus là comme on le verra plus loin.

\* \* \* \* \*

Pour terminer l'historique de cette première bâtisse municipale j'ajouterai qu'après le départ des Frères du Sacré-Coeur et de leurs élèves, qui au printemps de 1921, prenaient possession de la nouvelle école que l'on connaît sous le nom d'Académie du Sacré-Coeur, l'édifice de la rue de l'Eglise (du Sanctuaire) servit occasionnellement à l'enseignement dispensé par des professeurs laïcs pour finalement être mis en vente. Le 31 mai 1926 M. J. Fernand Baril s'en porte acquéreur pour la somme de \$4,010.00 et le convertit en logements. En 1938 la Caisse populaire Sainte-Madeleine y ouvrit son premier bureau avec M. Baril comme gérant. Tout récemment ce qui fut la "salle publique" disparut sous le pic du démolisseur.

## LA STATION DE POMPES

A l'été de 1919 le conseil de ville fit un appel de soumissions pour la construction d'une station de pompes. M. Wilbrod Rousseau présenta la plus basse à \$ 9525.00 alors que la plus élevée se chiffrait à \$ 21,400.00. Après quelques modifications aux plans M. Rousseau signait le contrat à \$ 11,300.00.

Les travaux commencent immédiatement et l'on voit graduellement s'élever la première partie de l'édifice que nous avons aujourd'hui comme hôtel de ville.

Effectivement le nom "Hôtel de Ville" apparaît aux registres municipaux le 9 mars 1920 dans une résolution demandant des soumissions pour la peinture de cette bâtisse située sur un terrain acquis de M. Pierre Loranger et sis à l'angle des rues Notre-Dame et Bureau (ancien nom de la rue Hôtel de Ville). M. Georges St-Pierre obtient le contrat à \$ 249.00 et il fera aller son pinceau sur tout ce qui est susceptible d'être peinturé.

Le 2 mai 1920, le secrétaire-trésorier Alphonse Bouliane occupe son bureau dans le nouvel édifice et ce pour procéder à la mise en nomination des candidats à la charge de conseiller. M. Charles Montplaisir est maire à ce moment.

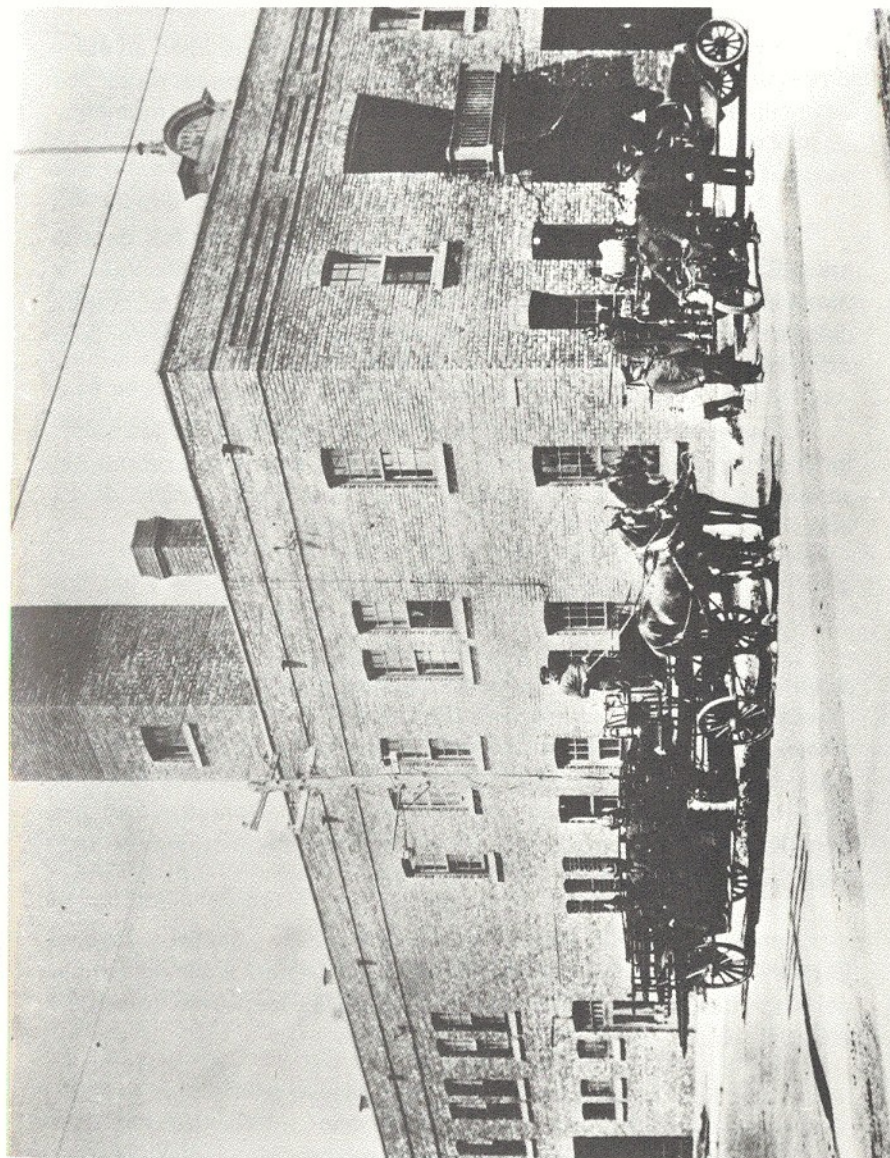
Si le secrétaire-trésorier peut prendre possession de son bureau, le conseil doit attendre au premier septembre pour déménager et au 7 pour tenir sa première réunion au nouveau local. Même si la bâtisse lui appartient, le conseil ne peut se payer le luxe d'une salle de délibérations; il se contentera de siéger dans le bureau du secrétaire-trésorier, lequel se trouvait dans l'actuel bureau du greffier.

Il faut rappeler ici qu'un logement avait été aménagé au second plancher pour le chef de police, ce qui prenait la moitié de cet étage. Evidemment tout le rez-de-chaussée était occupé par les policiers-pompier, les voitures et les autres appareils servant à combattre les incendies. Le nom de "station de pompes" était réellement approprié.

### AGRANDISSEMENT

Devant l'exiguïté du local laissé à sa disposition, le conseil songe sans tarder à un agrandissement. Dès le 3 octobre 1921, une résolution est déposée sur la table et acceptée à l'effet d'autoriser M. Jules Caron, architecte, à préparer des plans pour un agrandissement de 60 pieds de longueur sur la largeur de la bâtisse, soit 40 pieds.

Le 24 du même mois le contrat est accordé à M. Wilbrod Rousseau. M. Sévère Rocheleau, qui était revenu à la mairie pour une seconde fois, charge qu'il quitte quelques semaines plus tard pour être remplacé par M. Donat Paquin, signe le document avec le secrétaire-trésorier.



La "Station de pompes" ou poste no. 1, fut construite en 1919. Le conseil y siégea pour la première fois le 7 septembre 1920. En 1921 la construction d'une allonge de 60 pieds est autorisée. Le 20 février 1922, le conseil, siégeant dans la nouvelle salle, décrète que le nom "Hôtel de ville" vouldra dire l'ensemble des bureaux de l'administration et l'endroit où siégera le conseil.

La nouvelle partie fut réservée pour une salle de réunion à l'étage supérieur et un garage au rez-de-chaussée pour les appareils du service des incendies et le peu de machinerie que possédait la ville à ce moment.

### HÔTEL DE VILLE

Le 20 février 1922 le conseil siège pour la première fois dans la nouvelle salle et c'est ce même jour, que par résolution, il décrète que "le nom Hôtel de Ville, en ce qui concerne le Cap-de-la-Madeleine, voudra dire l'ensemble des bureaux de l'administration municipale et l'endroit où le conseil siègera à l'avenir".

Le secrétaire-trésorier ne sera plus seul; l'ingénieur et les autres fonctionnaires auront leur bureau près du sien. Même la Commission scolaire viendra prendre bureau à l'hôtel de ville et ce à compter du 11 août 1924. Le loyer fut fixé à \$ 12.00 par mois.

### STATUT DE CITÉ

Le 20 décembre 1922 la ville du Cap-de-la-Madeleine prend le statut de Cité. Les fonctions administratives sont divisées. Il y aura désormais un trésorier et un greffier au lieu d'un secrétaire-trésorier. Les cadres comprenaient aussi un ingénieur, M. Roméo Morrissette, qui fut maire de 1941 à 1945 et de 1951 à 1953, lequel était déjà à l'emploi de la ville au moment du changement de statut. Le personnel n'était pas nombreux et le nombre n'augmenta que très lentement durant les quelques années qui suivirent.

Entre 1922 et 1931 il n'y eut aucune modification des lieux. Le chef Urcisse Normandin occupait, depuis 1923, le logement aménagé dans la partie sud de l'étage. Ses prédécesseurs avaient été les chefs V.E. Demers et Arthur Auger.

### SOUS LE MAIRE NADEAU

Aux élections du 7 juillet 1931, M. J. Albert Nadeau est élu maire et prend en mains les destinées de la Cité. A peine assermenté il procède à quelques changements chez le personnel. L'ingénieur R. Morrissette, qui occupait aussi la fonction de greffier doit démissionner du greffe pour être remplacé par M. Raoul Rocheleau. Il put conserver son poste d'ingénieur

pour un certain temps. Quelques autres changements suivirent, mais passons.

Un meilleur aménagement des bureaux s'imposait et pour ce faire on ordonne au chef Normandin de se trouver un logement hors de l'hôtel de ville ce que celui-ci fit sans tarder.

Pour parer au plus pressant on installa le nouveau greffier dans une des pièces du logement évacué, le maire dans une autre, tandis que les deux autres, plus petites, furent mise à la disposition de l'assistant-greffier et des préposés au rôle d'évaluation. Le trésorier continuait à occuper son bureau de même que la Commission scolaire. Cette accommodation de fortune dura jusqu'à la fin de l'automne.

\* \* \* \* \*

Nous étions en pleine crise économique. Le Cap-de-la-Madeleine était l'une des municipalités les plus affectées. Des travaux de chômage étaient en cours, autant en profiter pour rénover l'hôtel de ville.

Les gouvernements fédéral et provincial offrirent de payer chacun 45% du coût des travaux de rénovation, la ville n'ayant qu'à verser 10% pour sa part. Ce ne fut pas trop onéreux pour les contribuables puisque le coût total de ces améliorations a à peine dépassé \$4,800.00.

Précisons que les travaux ont été exécutés à la journée par des employés de la ville aidés de quelques hommes de métier. Les premiers étaient payés 35 sous l'heure et les autres 50 sous.

Le tout débuta par la construction d'un portique pour protéger la porte principale contre les intempéries. L'escalier conduisant à l'étage des bureaux fut refait. Tout cet étage fut rénové. La partie qui servait de logement au chef de police fit place à des bureaux assez modernes pour l'époque. Les portes furent vitrées pour un meilleur éclairage et les planchers recouverts à neuf. La salle du conseil bénéficia aussi d'une grande toilette. La tribune des édiles fut meublée de pupitres individuels faisant disparaître par le fait même la grande table autour de laquelle se réunissait le conseil depuis nombre d'années. Le maire Nadeau fit apposer sur la façade de l'édifice un grand panneau sur lequel on pouvait lire "Hôtel de Ville — Cap-de-la-Madeleine".



A la fin de l'année 1931 le haut de la "Station de pompes" fut entièrement transformé. La bas ne subit aucun changement sauf la construction du portique d'entrée et la pose du panneau portant les mots: "Hotel de ville - Cap-de-la-Madeleine". Cette photo fut prise quelques années plus tard.

Voilà dans les grandes lignes les améliorations ou changements apportés à la fin de l'année 1931 et au début de l'année 1932.

\* \* \* \* \*

Entre 1932 et 1953 il n'y eut aucun changement d'importance à l'hôtel de ville. Au cours de cette période l'écurie attenante à la bâtisse principale fut démolie. La mécanisation avait remplacé les chevaux du service de la voirie et du département des incendies. Un vaste garage fut construit pour y remiser tout l'outillage et servir d'atelier de réparation. Ce garage fut démolit sous le maire Irenée Rochefort après l'acquisition de l'un des hangars du ministère de la Défense Nationale à l'aéroport.

Quelques changements mineurs furent apportés aux bureaux lors de l'entrée en fonction du premier gérant, M. Roger Lord, I.C., en janvier 1947. C'est à peu près tout ce qui a été réalisé, en autant que les bâtisses sont concernées, durant la période mentionnée plus haut.

\* \* \* \* \*

Après l'avènement du maire André Julien au mois de juillet 1953 on procéda à quelques changements et, pour la première fois, des bureaux, autres que ceux de la police, furent aménagés au premier plancher de l'édifice. On utilisa pour ce faire la partie où l'on remisait la machinerie d'abord et ensuite les abris devant être élargis dans les rues durant la saison d'hiver. Le service du Bien-Etre Social et celui de la Sureté (défectives) y trouvèrent des locaux plus fonctionnels que ceux qu'ils occupaient à l'étage supérieur.

### LE MAIRE J.R. DESROSIERS

Elu en juillet 1960, le maire actuel, J.-Réal Desrosiers, eut vite fait de se rendre compte, tout comme les membres de son conseil d'ailleurs, que l'hôtel de ville ne suffisait plus aux besoins d'une population toujours de plus en plus grande, de même qu'à ceux de ses administrateurs et de ses fonctionnaires. Il fallait songer à parer à cette lacune le plus tôt possible.

Toutefois des priorités plus pressantes devaient en premier lieu retenir l'attention des édiles municipaux. Le pavage d'un grand nombre de rues était réclamé avec insistance par la population. D'importants

travaux d'aqueduc et d'égout s'imposaient. L'urgence de la construction d'une caserne moderne pour les policiers et pompiers se faisait aussi sentir depuis longtemps. Aussi dut-on différer quelque peu la question de l'hôtel de ville.

Un petit ménage fait en 1964, comportant de légers changements, fut le prélude des grandes transformations de 1967.

L'aménagement des services de la police et des incendies dans la nouvelle caserne de la rue Rochefort permettait à l'administration d'occuper désormais tout l'édifice de la rue Notre-Dame.

\* \* \* \* \*

Après l'acceptation des plans de M. Jean-Louis Caron, architecte, les travaux furent confiés à un entrepreneur local, M. André Douville. Sans aller dans tous les détails je signalerai que la partie inférieure de la bâtisse fut vite transformée. La trésorerie prit presque la moitié de cet étage. Des bureaux furent aménagés pour le trésorier, le comptable, l'inspecteur des licences et l'opératrice de la machine-comptable. Le caissier et les autres membres du personnel de la trésorerie avaient à leur disposition une pièce assez vaste pour y travailler avec efficacité. Les contribuables, pour leur part, n'avaient plus à se tenir dans un passage étroit pour y faire leurs transactions à travers un petit guichet. Un large comptoir était mis à leur service face au préposé à la caisse. C'était là une amélioration d'importance.

Sur ce même plancher l'on fit place pour l'inspecteur en bâtiments, les préposés à l'évaluation, l'acheteur et la réceptionniste. Inutile d'ajouter que l'agencement était fonctionnel.

L'étage supérieur reçut la même attention de la part de l'architecte et de l'entrepreneur: bureaux modernisés et décorés avec goût pour le maire, le gérant, le greffier ainsi que pour leurs secrétaires. Une partie de la salle du conseil fut prise pour une salle de comité et un bureau pour les six conseillers. Je passe quelques détails: la voûte, le vestiaire etc. etc.

Je ne voudrais pas cependant oublier de mentionner que tout l'extérieur fit peau neuve à cette occasion: un nouveau revêtement de brique enjolivé de quelques décorations, disparition de la tour servant



Voici l'aspect que présente la façade de l'hôtel de ville depuis les grandes transformations de 1967. On remarquera surtout la disparition de la tour, le nouveau revêtement des murs et l'entrée principale.

auparavant au séchage des boyaux du service des incendies ainsi que le changement de l'entrée principale.

Le coût de tout cela fut de l'ordre de \$100,000.00.

### LA MÉCANISATION

Les travaux de transformation de l'hôtel de ville, exécutés en 1967 ont, comme je l'ai mentionné précédemment, donné beaucoup plus d'espace à la trésorerie. Aussi l'administration a-t-elle pu accélérer le programme de mécanisation commencé au début du règne du maire Desrosiers.

C'est ainsi qu'aujourd'hui la municipalité du Cap-de-la-Madeleine est dotée de l'un des plus récents ordinateurs de la compagnie IBM, le système/34. L'unité centrale de traitement possède une capacité de mémoire interne d'environ 96,000 caractères. L'unité de traitement comprend également une mémoire sur disque fixe de 53.9 millions de caractères d'information où sont emmagasinés les fichiers.

Une vingtaine d'écrans cathodiques peuvent être reliés à l'unité centrale de traitement permettant ainsi d'accéder directement aux fichiers qui se trouvent sur le disque fixe.

Une imprimante de 300 lignes/minute est aussi reliée à l'unité centrale. On se servira de ce système pour gérer le budget, la paie, les comptes à payer, ainsi que plusieurs autres tâches dont la préparation du rôle d'évaluation et du rôle d'imposition des diverses taxes.

Dotée d'un tel équipement la Cité du Cap-de-la-Madeleine prend place au rang des municipalités qui sont à la fine pointe du progrès.

### L'AGRANDISSEMENT ACTUEL

Les travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'hôtel de ville, auxquels on procède actuellement, comprennent: la construction d'une aile de 40 pi. par 50 pi. ayant deux étages et un sous-sol ajoutant ainsi une superficie de 2,000 pi. car. par plancher à la bâtisse actuelle de deux étages d'une superficie de plancher de 5,000 pi. carrés à chaque étage.



Photo montrant la nouvelle aile de l'hôtel de ville, à droite. Cet agrandissement mesure 40 pi par 50 pi et comprend deux étages et un sous-sol.

La nouvelle construction servira à loger le service de l'évaluation au rez-de-chaussée; à l'étage, la salle du conseil pour les assemblées publiques et au sous-sol, les archives.

L'aménagement à l'étage: une salle de commission permanente, un salon des conseillers et la papeterie.

Au rez-de-chaussée la relocalisation du service des achats et de celui du personnel dans la partie libérée par le service de l'évaluation et un réaménagement interne de la trésorerie. Point n'est besoin d'entrer dans tous les détails, une visite à notre hôtel de ville vous en apprendra beaucoup plus que tout ce que je pourrais vous dire. On vous y attend.

\* \* \* \* \*

Une fois terminés les travaux ci-haut mentionnés auront coûté environ \$500,000.00. Pour leur exécution le conseil municipal recevra une subvention de \$100,000.00 du ministère des Affaires municipales du Québec.

J'ajouterai que les plans ont été préparés par l'architecte Reynald Juneau et les travaux sont sous la direction de M. Henri Paquette, entrepreneur.

Ici se termine le travail que l'on m'a confié soit, je le répète, de faire l'historique des "lieux et places des sessions" du conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine depuis 1855.

J'ai tenté de préparer un document pouvant servir quelque peu à ceux qui feront des recherches sur l'histoire de notre ville. Le temps et le progrès ont voulu que tous les lieux où le conseil a siégé depuis 125 ans soient disparus sauf l'hôtel de ville actuel. Espérons que cet édifice, que l'on est à agrandir présentement, suffira aux besoins de la population pendant de nombreuses années.

Cap-de-la-Madeleine,  
15 décembre 1980.

J.-EDOUARD BIRON

Membre de la Société d'Histoire  
du Cap-de-la-Madeleine.

## La Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine

Fondée le 18 janvier 1939

### Exécutif au 31 décembre 1980:

JEAN-P. MASSICOTTE, président  
MAURICE BEAUDET, vice-président  
MAURICE LORANGER, vice-président  
RENÉ BEAUDOIN, secrétaire  
RITA CHAMPOUX, trésorière  
J.-EDOUARD BIRON, archiviste

### Membres au 31 décembre 1980:

Maurice Beaudet	René Beaudoin
Jacques Bettez	Gérald Binette
* J.-Edouard Biron	Louis-G. Campagna
Rita Champoux	Françoise Daveluy
Jacques Daveluy	Henri Gélinas
Fernande Grenier	Sylvio Hénaire
Madeleine Lamothe	Lionel Larivière
Françoise Lemarier	Jacques Lemarier
* Maurice Loranger	Jean-P. Massicotte
Maurice Montplaisir	Jean Moreau
Benjamin Paterson	* Raoul Rocheleau
Pierre Samson	Maurice Thelland

\* membres fondateurs

### Anciens présidents:

Donat Beaumier 1939-1941; J. Edouard Biron 1941-1943 et 1956-1958; Henri Gélinas 1943-1947; Abbé Roland Lemire 1947-1956; Raoul Rocheleau 1958-1966; Françoise Daveluy 1966-1969; Frère Louis-Gérard Campagna 1969-1971; Maurice Loranger 1971-1973; Philippe Moreau 1973-1975; Adélarde Toupin 1975-1977; Maurice Beaudet 1977-1979.



*Pour la publication de cette brochure,  
La Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine  
a bénéficié d'une subvention  
du Ministère des Affaires culturelles  
du Québec.*

*Jean-P. Massicotte  
président*

Achévé d'imprimer  
sur les presses l'Imprimerie Art Graphique Inc.  
Février 1981